

Fiche descriptive Ramsar

FranceMarais poitevin



Date d'inscription Site numéro Coordonnées

1 janvier 2020

46°18'11"N 00°58'36"E

Superficie 69 034,00 ha

Codes couleur

Les champs qui sont ombrés en bleu clair concernent des données et informations uniquement requises en cas de mise à jour de la FDR. Veuillez noter que certains champs concernant des aspects de la Partie 3, la Description des Caractéristiques Ecologiques de la FDR (ombrés en mauve) ne doivent pas être remplis dans le cadre d'une FDR normale; ils sont inclus par souci d'exhaustivité, pour assurer la cohérence voulue entre la FDR et la Description des caractéristiques écologiques 'complète' adoptée dans la Résolution X.15 (2008). Si une Partie contractante ne dispose pas d'informations pertinentes pour ces champs (par exemple issues d'une description nationale des caractéristiques écologiques), elle peut, si elle le souhaite, inclure des informations dans ces champs additionnels

1 - Résumé

1.1 - Brève description

Veuillez écrire une courte description résumant les caractéristiques clés et l'importance internationale du site Il est recommandé de compléter les quatres séctions qui suivent avant de remplir ce Résumé.

Résumé

(Ce champ est limité à 2500 caractères)

Le Marais poitevin, deuxième plus vaste zone humide française, est le plus grand des marais littoraux de l'atlantique. Son territoire s'étend sur 60 km d'Ouest en Est (de la Baie de l'Aiguillon à Niort) et sur 30 km du Nord au Sud (de la plaine de Vendée aux coteaux calcaires de l'Aunis) soit une superficie de zone humide terrestre de 100 000 ha et de 10 000 ha pour la partie maritime.

Le Marais poitevin constitue un ensemble d'une grande richesse écologique, à la fois par la diversité des milieux qui le composent et surtout par ses spécificités de « zone humide ». Il se caractérise par son hétérogénéité liée à la géomorphologie, au climat, au gradient hydraulique, à la pédologie, au gradient de salinité.

Ainsi, 5 entités géographiques peuvent être distinguées, résultant à la fois des composantes naturelles et des aménagements humains : les marais desséchés, les marais mouillés et les vallées fluviales, les îlots calcaires, les polders et les milieux littoraux. Cette zone humide est le résultat de l'intervention et de l'aménagement de l'Homme depuis des siècles. Cet espace conquis sur la mer, aboutit à des paysages seminaturels tels que des prairies ou des terrées. Principalement orientée vers l'activité agricole, la zone humide reste multifonctionnelle : économique, touristique, culturelle, ...

La préservation du caractère humide des marais ainsi que le maintien des habitats et de sa richesse écologique sont au cœur des préoccupations de ce territoire unique.

Le périmètre Ramsar correspond au site Natura 2000. Il couvre les deux tiers du Marais poitevin et intègre l'ensemble des milieux les plus remarquables.

2 - Données et localisation

2.1 - Données officielles

2.1.1 - Nom et adresse du compilateur de cette FDR

Compilateur responsable

Nom	Président Pascal Duforestel
Institution/agence	Parc Naturel Régional du Marais Poitevin
Adresse postale	2 rue de l'Eglise
(Ce champ est limité à 254 caractères)	79510 COULON
(Ce champ est filmte a 254 caracteres)	7 00 10 0002511
Courriel	correspondance@parc-marais-poitevin.fr
Téléphone	05 49 35 15 20
Fax	
utorité Administrative nation	nale Ramsar
Nom	Dominique GIRET
Nom	Dominique Circ I
1 60 6 7	Dans National Déviana de Manaia Daite du
Institution/agence	Parc Naturel Régional du Marais Poitevin
	2 rue de l'Eglise
(Ce champ est limité à 254 caractères)	79510 COULON
(
Courriel	d.giret@parc-marais-poitevin.fr
Courrier	u.giret@parc-marais-potteviri.ii
Téléphone	05 49 35 15 20

2.1.2 - Période de collecte des données et des informations utilisées pour compiler la FDR

Depuis l'année 2008

Fax

Période où les données et informations utilisées pour remplir la FDR d'un nouveau Site inscrit ont été compilées Pour les FDR mises à jour: Période où les données et informations utilisées pour réviser une FDR ont été mises à jour

Jusqu'à l'année 2022

2.1.3 - Nom du Site Ramsar

Nom officiel (en anglais, français ou espagnol)	Marais poitevin
Nom non officiel (optionnel)	

2.2 - Localisation du site

2.2.1 - Définir les limites du site

a) GIS boundaries lien

Les documents présentés sur ce site web, en particulier les cartes et l'information territoriale, sont en l'état et tels qu'ils sont disponibles d'après les données disponibles et n'impliquent l'expression d'aucune opinion quelle qu'elle soit de la part du Secrétariat de la Convention de Ramsar concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou région, ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites.

b) Carte/image numériques

FR_map210331.jpg

Former maps

<no file available>

Description des limites

(Ce champ est limité à 2500 caractères)

Le site proposé repose sur la zone Natura 2000 du Marais poitevin d'une superficie de 68 023 ha. Pour apporter plus de cohérence écologique, le comité de suivi a proposé un projet de périmètre Ramsar incluant le site Natura 2000 auquel sont ajoutées quelques surfaces adjacents présentant des caractéristiques biologiques remarquables.

L'amélioration des connaissances, apportée par l'observatoire du patrimoine naturel, permet d'identifier de nouvelles zones biologiquement intéressantes et qui jouent un rôle fonctionnel pour la zone humide. Les extensions proposées concernent principalement des boisements humides, des prairies naturelles, de grands axes hydrauliques, etc. Ces espaces ont aussi un rôle dans la continuité écologique (axes hydrauliques) pour certaines espèces (poissons migrateurs, etc).

Ces extensions proposées concernent 1 011 hectares supplémentaires. Ainsi, le site Ramsar Marais poitevin proposé à la labellisation couvre une surface de 69 034 hectares, exclusivement en zone humide et présentant des caractéristiques écologiques reconnues.

Coordonnées du centre du site te	illes qu'estimées automatiquement d'après les limites SIG (pour information seulement)
2.2.2 - Emplacement gé	néral
a) Dans quelle grande région	administrative Régions Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire
b) Quels sont la ville population les	ou le centre de plus proches?
2.2.3 - Pour les zones hu	mides situées sur des frontières nationales seulement
a) La zone humide s'éter	d-elle sur le territoire d'un ou de plusieurs oui O Non
	autre Site Ramsar inscrit qui se trouve sur oui O Non
c) Le site fait-il partie d'une	nscription transfrontière officielle avec une autre Partie contractante? Oui O Non
d) Nom du Site Ramsal	transfrontière:
2.2.4 - Superficie du site	
Si vous n'avez pas établi la supe	rficie officielle par d'autres moyens, vous pouvez copier la superficie calculée des limites SIG dans la boîte "superficie officielle".
Superficie officielle, er	h hectares (ha): 69034
Superficie en hectare calculée d'après	09034.417
2.2.5 - Biogéographie	
Indiquer la (les) région(s) biogé	ngraphique(s) englobant le site et le plan de régionalisation biogéographique appliqué:
Régions biogéographiques	
Système(s) de régionalisation	Région biogéographique
Système de régionalisation biogéographique de l'UE	Atlantique
Autre système de régionalisa (Ce champ est limité à 2500 carac	

3 - Pourquoi le site est-il important?

3.1 - Critères Ramsar et leur justification

Cocher la case correspondant à chaque critère appliqué pour l'inscription du Site Ramsar. Tous les critères qui s'appliquent doivent être cochés.

Expliquer pourquoi vous avez choisi un critère en remplissant les champs pertinents sur cette page, sur les trois autres pages de la section 'Critères et justification' et sur la page 'Types de zones humides' de la section 'Comment est le site?'. D'autres orientations sur les moyens de justifier un critère apparaîtront lorsque vous le cocherez ainsi que dans la boîte d'aide.

Critère 1: Types de zones humides naturels ou quasi naturels représentatifs, rares ou uniques

Pour justifier ce critère, veuillez identifier au moins un type de zone humide comme représentatif, rare ou unique dans la section Comment est le site? > Types de zones humides et donner plus de détail dans au moins un des trois champs ci-dessous.

- Épuration et stockage des eaux :

Le Marais poitevin est le réceptacle des eaux d'un bassin versant de 640 000 ha. Caractérisé par un maillage de canaux, le Marais poitevin est parcouru par 8 200 km de voies d'eau. Le site Ramsar est principalement occupé par des prairies naturelles, des alignements d'arbres, des boisements humides, des roselières... Le marais constitue une zone tampon permettant de stocker les eaux pluviales ainsi que les eaux de crues plus particulièrement dans le marais mouillé. Le Marais poitevin joue un rôle important pour la qualité des eaux se déversant de l'amont vers la Baie de l'Aiguillon, zone d'activité de pêche, lieu de conchyliculture et d'accueil de la biodiversité (prés salés, oiseaux, poissons, etc).

La zone humide favorise également la sédimentation et la biodégradation des matières en suspension dans l'eau au travers de la végétation et du sol.

Services hydrologiques fournis

(Ce champ est limité à 3000 caractères)

Expansion des crues :

Les marais mouillés, d'une surface de 28 767 ha dans le périmètre, jouent le rôle d'expansion des crues du bassin versant.

Atténuation des submersions marines :

La baie de l'Aiguillon, partie maritime du site Ramsar, constitue un milieu original où les sédiments marins s'accumulent. 1 200 ha de prés salés s'étendent en pourtour de la baie. Ils permettent de réduire la hauteur des vagues pendant les tempêtes. Cela protège et renforce le rôle des digues et participe à la protection des biens et des personnes en limitant les effets des submersions marines.

- Importante halte migratoire :

Le Marais poitevin est situé sur la principale voie de migration ouest atlantique pour l'avifaune, à l'interface des terres et de l'océan. Il est donc un lieu de halte migratoire pour de nombreuses espèces d'oiseaux qui trouvent refuge aussi bien au sein des zones humides terrestres que maritimes.

- Lutte contre le réchauffement climatique :

Les marais jouent également un rôle dans la lutte contre le réchauffement climatique par le stockage du carbone. Au-delà de sa partie orientale qui constitue une vaste tourbière, le carbone est stocké dans les sols des prairies naturelles, dans les alignements d'arbres, les boisements, les milieux naturels sauvegardés....

La zone humide du Marais poitevin, permet comme tout écosystème de stocker du carbone, élément constitutif principal du phénomène de gaz à effet de serre influant sur le changement climatique. En tant que zone humide, et de par sa nature très productrice de biomasse, cet espace constitue un stockage important du carbone.

Autres services écosystémiques fournis

(Ce champ est limité à 3000 caractères)

Le rôle de stockage du carbone des zones humide a été mis en lumière dans de nombreux rapports (rapport "Terres d'eau, terres d'avenir" par Frédérique Tufnell et Jérôme Bignon, remis au premier Ministre et au Ministre de la Transition écologique et solidaire en Janvier 2019, et le rapport de la Commissariat général au développement durable (Mars 2019). EFESE – La séquestration du carbone par les écosystèmes français. La Documentation Française (ed.). Collection Théma Analyse, e-publication.), permettant notamment de prendre la mesure du rôle des Tourbières (représentant 3% des terres émergées de la planète, elles stockent 30% de la totalité du carbone des sols mondiaux), et des prairies naturelles humides dont la capacité de stockage du carbone est deux fois supérieure à une terre labourée.

Si le Marais poitevin dans sa partie rétro-littorale capte une grande part de carbone du fait des accumulations de tourbe, dans sa partie littorale, zones humides côtières et marais salants jouent égelement un rôle crucial dans cette dynamique. Les écosystèmes côtiers sont ainsi capables se séquestrer du carbone via les phénomènes d'accrétion et de stabilisation des sédiments : avec une dynamique d'accumulation sédimentaire de l'ordre de 1,4 cm par an, la Baie de l'Aiguillon représente un puits de carbone potentiel particulièrement intéressant.

Le site constitue un ensemble d'une grande richesse biologique par la diversité des milieux et par leur caractère humide. Il se trouve dans l'aire biogéographique Atlantique. 33 habitats d'intérêt communautaire sont présents dans le site dont 8 habitats côtiers ou encore 9 habitats dunaires. On peut notamment citer: Sables et vases découverts à marée basses (1140), Vasières infralittorales (1160), Lagunes (1150), Prairies subhalophiles thermo-atlantiques (1410), Mégaphorbiaies eutrophes (6430) ou encore Bas marais alcalins (7230).

Autres raisons

(Ce champ est limité à 3000 caractères)

Le site du Marais poitevin est un lieu privilégié également pour les activités touristiques (barque, vélo, randonnées pédestre et équestre, activités nautiques...) et offre aux habitants un cadre de vie de qualité.

Critère 2: Espèces rares et communautés écologiques menacées

Justification, voir: - les espèces végétales pertinentes dans la section Pourquoi le site est-il important? > Espèces végétales (3.2) - les espèces animales pertinentes dans la section Pourquoi le site est-il important? > Espèces animales (3.3) - les communautés écologiques pertinentes dans la section Pourquoi le site est-il important? > Communautés écologiques (3.4)

Boîte de texte optionnelle pour fournir d'autres informations

(Ce champ est limité à 3000 caractères)

Le site du Marais poitevin présente des espèces et des communautés écologiques, rares et menacées, faisant l'objet de protection nationale et/ou considérées d'interêt communautaire. C'est le cas pour 33 habitats dont 4 prioritaires, 28 espèces de mammifères (Loutre d'Europe ou le Campagnol amphibie, etc.), 104 espèces d'oiseaux (Avocette élégante, Gravelot à collier interrompu, etc.), 6 espèces d'insectes (Rosalie des Alpes, Agrion de mercure, etc.), 16 espèces d'amphibiens (Pélobate cultripède, Grenouille agile. Triton crêté, etc.), 9 espèces de reptiles (Couleuvre verte et jaune, Lézard à deux rajes. etc.), 11 espèces de poissons (Grande alose, Lamproie marine, etc.), 2 espèces de mollusques (Vertigo de Des Moulins et Vertigo étroit) et enfin 19 espèces végétales (Marsilée à quatre feuilles, la Renoncule à feuilles d'ophioglosse, etc).

Le projet de site Ramsar se caractérise notamment par la présence de vastes étendues de prairie naturelle : 29 330 ha de praire permanente déclarés par les agriculteurs sur les 35 200 présents à l'échelle du Parc naturel régional, auxquels s'ajoutent des centaines d'hectares non déclarés. Le site du Marais poitevin abrite 56% de la surface nationale des prairies thermo-atlantiques. Les surfaces de boisements humides occupent 2 360 ha.

Critère 3: Diversité biologique

Justification, voir: - les espèces végétales pertinentes dans la section Pourquoi le site est-il important? > Espèces végétales (3.2) - les espèces animales pertinentes dans la section Pourquoi le site est-il important? > Espèces animales (3.3)

> Le site du Marais poitevin présente une variété d'habitats favorables à de nombreuses espèces. Sa partie littorale abrite une diversité importante d'oiseaux migrateurs et sédentaires permettant de la considérer comme un site d'importance international dans le maintien des populations d'oiseaux d'eau. Le site accueille 2 espèces endémiques de la façade Atlantique :

- la Gorgebleue à miroir de Nantes. Oiseau nicheur présent sur le pourtour de la Baie de l'Aiguillon dans les marais salés et les délaissés à Moutarde noire et grande Cigüe et dans certaines cultures de Colza - une espèce végétale protégée : l'Oenanthe de Foucault est présente au niveau des zones saumâtres de l'estuaire de la Sèvre Niortaise

Le Marais poitevin joue un rôle important pour d'autres espèces :

La Marsilée à quatre feuilles est une espèce protégée, d'intérêt européen, vulnérable en France et dont une seule station est encore présente dans la vallée du Lay (moins de 10 stations dans la Région des Pays de la Loire).

Les prés salés du Marais poitevin accueille également une espèce d'invertébré : le Criquet des salines connus seulement dans 4 départements littoraux.

Le Vertigo de Des Moulins et le Vertigo étroit sont d'intérêt européen, présents sur le marais. Leur répartition est peu connue sur le territoire mais ils se retrouvent principalement dans les mégaphorbiaies ou végétation haute de sous bois situés en marais doux pour le Vertigo de Des Moulins et dans les marais de Longeville pour le Vertigo étroit.

Le Pélobate cultripède est une espèce endémique du Sud-Ouest de l'Europe affectionnant les milieux dunaires présents sur le littoral du Marais poitevin (3 populations sont présentes).

Les prairies subsaumâtres du site sont le lieu d'un important cortège faunistique et floristique participant à la richesse biologique du Marais poitevin. Ces prairies accueillent plus de 1 000 couples de limicoles nicheurs (Enquête 2021) telles que l'Échasse blanche ou encore la Barge à queue noire. 85% de ces couples sont présents dans le site Natura 2000 du Marais poitevin (donc dans le périmètre Ramsar proposé). La totalité ou la quasi-totalité des couples d'Echasse blanche, de Barge à queue noire, de Gravelot à collier interrompu et de Chevalier gambette sont dans le périmètre Natura 2000.

L'entité du Marais poitevin fait partie d'un site d'importance internationale pour les oiseaux d'eau avec environ 120 000 oiseaux en hivernage.

Les mammifères semi-aquatiques avec la présence de la Loutre d'Europe, du Vison d'Amérique et du Campagnol amphibie démontrent l'intérêt de la zone humide et la connectivité des milieux. A savoir que le Marais poitevin est un des rares secteurs de France, où la Loutre d'Europe n'a jamais disparu. A partir des années 2000, les Loutres du Marais poitevin, ont permis la recolonisation des cours d'eau limitrophes (Sèvre niortaise, Guirande, Courance, etc.).

Justification

(Ce champ est limité à 3000 caractères)

Critère 4: Habitat pour un stade critique du cvcle et de vie ou lors de conditions difficiles

Justification, voir: - les espèces végétales pertinentes dans la section Pourquoi le site est-il important? > Espèces végétales (3.2) - les espèces animales pertinentes dans la section Pourquoi le site est-il important? > Espèces animales (3.3) et préciser le stade du cycle de vie ou la nature des conditions difficiles dans la colonne 'Justification'

> Le Marais poitevin accueille une diversité d'espèces de poissons et d'oiseaux migrateurs qui utilisent le site pour certains stades de leur cycle de vie. En effet, le Marais poitevin est le lieu de reproduction. d'alimentation, de croissance ou encore de repos pour de nombreuses espèces telles que l'Anquille européenne qui effectue toute sa croissance au sein des canaux du Marais poitevin ou encore le Brochet utilisant les prairies inondables pour se reproduire (frayères).

Concernant l'avifaune, 22 espèces utilisent le site du Marais poitevin comme halte migratoire d'importance internationale (Avocette élégante, le Bécasseau maubèche, Canard souchet, etc.), A cela s'ajoute 300 000 passereaux migrateurs dénombrés à la pointe de l'Ajquillon à l'automne.

Boîte de texte optionnelle pour fournir d'autres informations

(Ce champ est limité à 3000 caractères)

De nombreuses espèces nicheuses sont également présentes comme les ardéidés (Héron pourpré, Aigrette garzette, Bihoreau gris, etc.), utilisant les boisements du marais pour établir leur colonie: environ 2200 couples en movenne, de 2004 à 2018.

La Guifette noire est également une espèce qui niche au niveau du sol, dans la végétation amphibie des points les plus bas et les plus longuement inondés des zones humides. Ainsi, ce sont encore 5 à 10 couples qui sont présents au sein du Marais poitevin.

Enfin, parmi les insectes, le Cuivré des marais est une espèce affectionnant les prairies mésohygrophiles à hygrophiles du marais, les stations du Marais poitevin étant les seules stations de Cuivré des marais de la région Pays-de-la-Loire. 16.5% du territoire est occupé par le Cuivré du marais témoignant de l'importance de ce site pour cette espèce.

☑ Critère 5: > 20'000 oiseaux d'eau

Justification, voir:- le nombre total d'oiseaux d'eau et la période de collecte des données - les espèces d'oiseaux d'eau, et si possible, leur population dans la section Pourquoi le site est-il important? > Espèces animales (3.3)

Nombre total d'oiseaux d'eau 115 372 il s'agit d'une moyenne minimum des effectifs de 2012 à 2017.

Entre l'année

2012

Et l'année

2017

Source des données | Comptage Wetlands International

Sur le Marais poitevin, les effectifs d'oiseaux, dénombrés lors du comptage wetlands proviennent de 22 sites, dénombrés par les associations de protection de la Nature (LPO 85, LPO, etc) et les gestionnaires de sites protégés (OFB, PNR Marais poitevin). Ils sont répartis sur le littoral mais aussi dans les milieux prairiaux ou étangs dans la zone humide.

Boîte de texte optionnelle pour fournir d'autres informations

(Ce champ est limité à 3000 caractères)

Les plus emblématiques sont la Baie de l'Aiguillon et la Pointe d'Arcay mais à l'échelle de la zone humide, d'autres sont importants comme la RNN de Saint Denis du Payré, les marais communaux, la Prée mizottière (terrain Conservatoire du Littoral), etc.

Les espèces d'importance internationale pour la zone humide Marais poitevin sont mentionnées dans le critère 6.

☑ Critère 6: >1% de la population d'oiseaux d'eau

Justification, voir:Pourquoi le site est-il important? > Espèces animales (3.3)

Boîte de texte optionnelle pour fournir d'autres informations

(Ce champ est limité à 3000 caractères)

Le site abrite 1% des individus d'une population pour 14 espèces d'oiseaux d'eau hivernantes et migratrices sur la zone humide : Canard pilet, Canard souchet, Sarcelle d'hiver, Bernache cravant, Bécasseau variable, Bécasseau maubèche, Huitrier pie, Barge rousse, Barge à queue noire, Courlis cendré, Pluvier argenté, Avocette élégante, Tadorne de belon et Chevalier gambette.

Les données utilisées pour justifier ce critère proviennent de données Wetlands.

Critère 7: Espèces de poisson significatives ou représentatives

Justification, voir:Pourquoi le site est-il important? > Espèces animales (3.3)

Le Marais poitevin offre un important réseau hydraulique et des prairies inondables associées. Ceci se traduit par des potentialités piscicoles élevées pour de nombreuses espèces sensibles, migratrices et sédentaires. Outre la grande diversité de son peuplement faunistique et floristique, le réseau hydraulique du Marais poitevin est également le siège d'une très grande production biologique, spécialement en ce qui concerne les poissons.

Le Marais poitevin abrite une quarantaine d'espèces de poissons dont 9 sont migratrices. Ils vivent successivement en mer puis en eau douce. Il s'agit de l'Anguille européenne, de la Grande alose, de l'Alose feinte, de la Lamproie marine, de la Lamproie fluviatile, du Mulet porc, du Flet, de la Truite de mer et du Saumon atlantique.

Si les Aloses, les Lamproies, le Saumon et la Truite de mer remontent les cours d'eau pour s'y reproduire, l'Anguille, le Flet et le Mulet vivent dans les fleuves de la Sèvre niortaise et du Lay pour y vivre et y grossir.

Le Marais poitevin reste donc un site essentiel pour la survie de ces espèces.

L'Anguille européenne, en danger critique d'extinction au niveau mondial, réalise sa croissance au sein du site, qui constitue un habitat essentiel au maintien de l'espèce, comme tous les marais atlantiques. Le Brochet, espèce caractéristique des zones inondables, se reproduit essentiellement dans certaines prairies et réseaux tertiaires du site qui constituent des frayères indispensables à l'espèce.

Justification

(Ce champ est limité à 3000 caractères)

Critère 8: Frayères pour les poissons, etc.

Pour justifier ce critère, veuillez donner de l'information dans le champ ci-dessous. De façon optionnelle, vous pouvez préciser les espèces de poisson pertinentes dans la section Pourquoi le site est-il important? > Espèces animales (3.3).

L'ensemble des prairies naturelles, lorsqu'elles sont inondées suffisamment longtemps au printemps, constituent de vastes zones de fravère pour les espèces d'eau douce, notamment pour le Brochet. Certains réseaux hydrauliques du bassin du Lay (Nord-Ouest du site), constituent également des sites de reproduction de la Bouvière dans la région. Le site est également un lieu de reproduction pour l'Alose au sein de la Sèvre niortaise. En 2018, près de 900 Grandes Aloses ont été comptabilisées à la station de comptage du Marais pin. Elles auront été près de 300 à franchir l'ouvrage en 2022. Même si les Lamproies (marines, fluviatiles et de Planer) se font de plus en plus rares, elles se reproduisent quant à elles, au sein de la Sèvre niortaise, de l'Autize et du Mignon.

L'ensemble du site constitue une importante voie de migration et de zone de croissance de l'Anquille européenne. Plus largement, le maillage hydraulique important du site (8 200 km de voies d'eau) offre un habitat privilégié pour de nombreuses espèces piscicoles.

Justification

Les deux fleuves qui traversent le site représentent des voies de migration essentielles pour les espèces de grands migrateurs amphihalins (Grande Alose, Alose feinte, Lamproie fluviatile. Lamproie marine. (Ce champ est limité à 3000 caractères) Saumon atlantique, Mulet porc, Truite de mer, Flet commun et Anquille européenne).

> Des ouvrages hydrauliques ont été aménagés afin de favoriser la migration piscicole de l'ensemble des espèces présentes. Ainsi, 22 ouvrages sont équipés ou manœuvrés pour le passage de la majorité de la faune piscicole sédentaire et la circulation des poissons migrateurs (permettant l'accès aux frayères ou la descente des juvéniles).

> En outre, bien que le Marais ne soit évidemment pas une zone de fravère pour l'Anquille européenne, il constitue un lieu important pour sa croissance. Des passes à civelles sont présentes sur de nombreux ouvrages (notamment sur 22 ouvrages principaux), permettant ainsi l'entrée et la progression de l'espèce au sein du marais.

Le site du Marais poitevin a été le premier à mettre en place ces aménagements en 1984 aux Enfreneaux (commune de Marans).

Critère 9: >1% de la population ne Pour justifier ce critère, précisez les espèces l	on-aviaire non-aviaires pertinentes et la taille de leur population dans la section Pourquoi le site est-il important? > Espèces animales (3.3)
Boîte de texte optionnelle pour fournir	
d'autres informations	
(Ce champ est limité à 3000 caractères)	

3.2 - Espèces végétales dont la présence explique l'importance internationale du site

Phylum	Nom scientifique	Critère 2	Critère 3	Critère 4	UICN Liste rouge	CITES Annexe I	Autre statut	Justification Justification
Plantae								
TRACHEOPHYTA/ LILIOPSIDA	Anacamptis coriophora	✓					Protégée au niveau national	
TRACHEOPHYTA/ LILIOPSIDA	Damasonium alisma GBIF	\checkmark			VU • iii • iiii		Protégée au niveau national	présente dans les dépressions humides des prairies subsaumâtres
TRACHEOPHYTA/ MAGNOLIOPSIDA	Delphinium halteratum verdunense GBIF	V					Protégée au niveau national	
TRACHEOPHYTA/ MAGNOLIOPSIDA	Dianthus gallicus 4 GBIF	V					Protégée au niveau national	Présente dans tous les massifs dunaires
TRACHEOPHYTA/ MAGNOLIOPSIDA	Euphorbia peplis	V					Protégée au niveau national	
TRACHEOPHYTA/ MAGNOLIOPSIDA	Gratiola officinalis	V			LC OBF		Protégée au niveau national	présente dans les dépressions humides des prairies subsaumâtres
TRACHEOPHYTA/ MAGNOLIOPSIDA	Helosciadium repens						Protégée au niveau national	
TRACHEOPHYTA/ MAGNOLIOPSIDA	Lythrum tribracteatum	V			LC • 63 • 059		Protégée au niveau national	présente dans les dépressions humides des prairies subsaumâtres
TRACHEOPHYTA/ POLYPODIOPSIDA	Marsilea quadrifolia	2	2		LC Str Other		Annexe II et IV de la Directive 92/43 CEE "Habitats, Faune, Flore", Protégée au niveau national et regional, Annexe I de la convention de Berne	Une importante station dans la vallée du Lay avec un programme de préservation
TRACHEOPHYTA/ MAGNOLIOPSIDA	Odontites jaubertianus	V					Protégée au niveau national	
TRACHEOPHYTA/ MAGNOLIOPSIDA	Oenanthe lachenalii	V	2				Protégée au niveau national	Présente dans l'estuaire de la Sèvre Niortaise
TRACHEOPHYTA/ LILIOPSIDA	Ophrys speculum	€					Protégée au niveau national	une station dans un massif dunaire
TRACHEOPHYTA/ MAGNOLIOPSIDA	Pulicaria vulgaris	V			LC OTH		Protégée au niveau national	
TRACHEOPHYTA/ MAGNOLIOPSIDA	Ranunculus lingua	✓			LC Str		Protégée au niveau national	
TRACHEOPHYTA/ MAGNOLIOPSIDA	Ranunculus ophioglossifolius	V			LC • is • usp		Protégée au niveau national	présente dans les dépressions humides des prairies subsaumâtres
TRACHEOPHYTA/ LILIOPSIDA	Spiranthes aestivalis	\checkmark					Protégée au niveau national	

GBIF Secretariat (2019). GBIF Backbone Taxonomy. Checklist dataset https://doi.org/10.15468/39omei accessed via GBIF.org on 2020-07-15.

Boîte de texte optionnelle pour fournir d'autres informations sur les espèces de plantes d'importance internationale:

(Ce champ est limité à 3000 caractères)

Le Marais poitevin compte plus de 1 000 espèces floristiques, dont 128 sont considérées comme patrimoniales, c'est à dire avec un statut de protection (national, régional, départemental, déterminante ZNIEFF, etc.).

3.3 - Espèces animales dont la présence explique l'importance internationale du site

Les animaux sont listés dans l'ordre suivant: oiseaux; poissons, mollusques et crustacés; autres animaux

Phylum	Nom scientifique	L'espèce justifie le critère 2 4 6 9	L'espère contribue au critère 3 5 7 8	% occurrence 1)	UICN Liste rouge	CITES Annexe I	CMS Annexe I	Autre statut	Justification
Autres									
CHORDATA/ AMPHIBIA	Alytes obstetricans GBIF				LC Sign			Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Site de reproduction
CHORDATA/ REPTILIA	Anguis fragilis							Protégée au niveau national Annexe III de la convention de Berne	Site de reproduction
CHORDATA/ MAMMALIA	Arvicola sapidus				VU •\$3 •\$3			Protégée au niveau national	Bien présent dans la végétation rivulaire des fossés. Site de reproduction
CHORDATA/ MAMMALIA	Barbastella barbastellus 4 GBIF	2 200			NT Sign			Annexes II et IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Espèce bien présente dans les marais mouillés et le bocage de bordure. Site de reproduction
CHORDATA/ AMPHIBIA	Bufo bufo				LC Sign			Protégée au niveau national Annexe III de la convention de Berne	Site de reproduction
ARTHROPODA/ INSECTA	Cerambyx cerdo				VU © 137			Annexes II et IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Site de reproduction
ARTHROPODA/ INSECTA	Coenagrion mercuriale				NT GISS			Annexe II de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Site de reproduction
CHORDATA/ REPTILIA	Emys orbicularis							Protégée au niveau national Annexes II et IV de la Directive 92- 43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Annexe II de la convention de Berne	Très rare, présence localisée, à priori pas de population établie
ARTHROPODA/ INSECTA	Epacromius tergestinus tergestinus GBIF								Bastion national, seulement présent dans 4 départements littoraux
CHORDATA/ AMPHIBIA	Epidalea calamita				LC •St •USF			Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Une station de reproduction sur le littoral
CHORDATA/ MAMMALIA	Eptesicus serotinus GBIF	2 000			LC Siss			Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Site de reproduction
CHORDATA/ MAMMALIA	Genetta genetta	2 000			LC • is • is			Annexe V de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe III de la convention de Berne	Site de reproduction
CHORDATA/ MAMMALIA	Halichoerus grypus 4 GBIF				LC • is • is			Annexes II et V de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe III de la convention de Bonn	très rare, individu erratique
CHORDATA/ REPTILIA	Hierophis viridiflavus 4 GBIF	2 000			LC • is • ms			Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Site de reproduction

Phylum	Nom scientifique	just cr	spèce tifie le itère	L'espère contribue a critère	Taille pop.	Période de Est. pop.	occurrence L		CITES Annexe I	CMS Annexe I	Autre statut	Justification
CHORDATA/ AMPHIBIA	Hyla arborea							LC Sign			Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Site de reproduction
CHORDATA/ AMPHIBIA	Hyla meridionalis							LC Sign			Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Site de reproduction
CHORDATA/ REPTILIA	Lacerta bilineata							LC Sign			Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Site de reproduction
CHORDATA/ AMPHIBIA	Lissotriton helveticus GBIF	2						LC •83 •188			Protégée au niveau national Annexe III de la convention de Berne	Site de reproduction
ARTHROPODA/ INSECTA	Lucanus cervus	V									Annexes II de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe III de la convention de Berne	Site de reproduction
CHORDATA/ MAMMALIA	Lutra lutra	V						NT STRF	V		Annexes II et IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Présente sur toute la zone humide et a permis la colonisation des départements limitrophes
ARTHROPODA/ INSECTA	Lycaena dispar	V									Annexes II et IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Bien présent, plusieurs stations de reproduction dans le site
ARTHROPODA/ INSECTA	Maculinea arion										Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	plusieurs stations de reproduction dans le site
CHORDATA/ MAMMALIA	Mustela lutreola	V						CR ●数 ●瞬			Annexes II et IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Présence confirmée en 2021 dans la partie Charente-maritime du Marais poitevin
CHORDATA/ MAMMALIA	Mustela putorius	V						LC • #			Annexe V de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe III de la convention de Berne	Site de reproduction
CHORDATA/ MAMMALIA	Myotis alcathoe	V									Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Présent mais pas de colonie connue (fortement suspectée)
CHORDATA / MAMMALIA	Myotis bechsteinii	2	000					NT			Annexes II et IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Présent, site de chasse. colonies connues dans les boisements de bordure
CHORDATA/ MAMMALIA	Myotis daubentonii	2						LC Sin			Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Site de reproduction Espèce typique du réseau hydraulique
CHORDATA/ MAMMALIA	Myotis emarginatus	V	000					LC			Annexes II et IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Site de reproduction
CHORDATA/ MAMMALIA	Myotis myotis	V	000					LC • iii			Annexes II et IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Présent pas de colonies connues
CHORDATA/ MAMMALIA	Myotis mystacinus	2						LC Sign			Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Présent, reproduction confirmée

Phylum	Nom scientifique	critere	e contribue au	Taille Période de Est. pop.	% OCCURRENCE Liste rouge	CITES Annexe I	CMS Annexe I	Autre statut	Justification
CHORDATA/ MAMMALIA	Myotis nattereri		00000		LC STRY			Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Présent, site de reproduction
CHORDATA/ REPTILIA	Natrix maura		00000		LC • to • the			Protégée au niveau national Annexe III de la convention de Berne	Site de reproduction
CHORDATA/ REPTILIA	Natrix natrix GBIF		00000					Protégée au niveau national Annexe III de la convention de Berne	Site de reproduction
CHORDATA/ MAMMALIA	Neomys fodiens	2 20	00000		LC • to • to			Protégée au niveau national Annexe III de la convention de Berne	6 sites connus de présence de l'espèce (2016)
CHORDATA/ MAMMALIA	Nyctalus lasiopterus GBIF		00000		VU Str			Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Très rare
CHORDATA/ MAMMALIA	Nyctalus leisleri GBIF		00000		LC			Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Très présente dans les marais mouillés, Reproduction confirmée.
CHORDATA/ MAMMALIA	Nyctalus noctula	Ø00	00000		LC OB			Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	
ARTHROPODA / INSECTA	Oxygastra curtisii		00000		NT Str			Annexes II et IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Présente dans le réseau hydraulique
CHORDATA/ AMPHIBIA	Pelobates cultripes		00000		NT Str			Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	3 sites de reproduction connus et suivis
CHORDATA/ AMPHIBIA	Pelodytes punctatus GBIF		00000		LC			Protégée au niveau national Annexe III de la convention de Berne	Nombreux sites de présence dans les prairies des marais desséchés
CHORDATA/ AMPHIBIA	Pelophylax lessonae		00000		LC C			Annexe V de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe III de la convention de Berne	Site de reproduction
CHORDATA/ AMPHIBIA	Pelophylax perezi	2 00			LC ●\$ ●®			Annexe V de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe III de la convention de Berne	Site de reproduction
CHORDATA/ AMPHIBIA	Pelophylax ridibundus		00000		LC ST			Annexe V de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe III de la convention de Berne	Site de reproduction
CHORDATA/ MAMMALIA	Phoca vitulina		00000		LC OBP			Annexes II et V de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe III de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	très rare, individu erratique
CHORDATA/ MAMMALIA	Pipistrellus kuhlii	2 00	00000		LC OT			Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Site de reproduction
CHORDATA/ MAMMALIA	Pipistrellus nathusii GBIF		00000		LC OTH			Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	reproduction suspectée mais important site de migration sur le littoral

Phylum	Nom scientifique	jus	espe stific ritè	e le re	C	L'espère ontribue au critère	pop.	Période de Est. pop.	occurrence L	UICN Liste ouge	CITES Annexe I	CMS Annexe I	Autre statut	Justification
CHORDATA/ MAMMALIA	Pipistrellus pipistrellus GBIF	2								LC Sign			Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Site de reproduction
CHORDATA/ MAMMALIA	Pipistrellus pygmaeus GBIF	2 (_							LC ●数 ●翻			Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Reproduction confirmée.
CHORDATA/ MAMMALIA	Plecotus auritus	V	<u>ا</u>							LC ●\$\$ ●B\$			Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	
CHORDATA/ MAMMALIA	Plecotus austriacus L GBIF	V								LC OBF			Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	
CHORDATA/ REPTILIA	Podarcis muralis	V								LC ●SP			Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Site de reproduction
CHORDATA/ AMPHIBIA	Rana dalmatina	Ø.								LC Sign			Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Site de reproduction
CHORDATA/ AMPHIBIA	Rana temporaria	V								LC ●数 ●数			Annexe V de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe III de la convention de Berne	Site de reproduction
CHORDATA/ MAMMALIA	Rhinolophus ferrumequinum L GBIF	V	<u>ا</u>		0					LC ●\$* ●\$#			Annexes II et IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Site de reproduction avec 2 importantes colonies
CHORDATA/ MAMMALIA	Rhinolophus hipposideros	Ø.	2							LC Sign			Annexes II et IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Espèce bien présente avec des colonies de reproduction dans les marais mouillés
ARTHROPODA/ INSECTA	Rosalia alpina	√	2							VU ●\$ ●\$			Annexes II et IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Très présente, site de reproduction
CHORDATA/ AMPHIBIA	Salamandra salamandra LEGBIF	2 (LC ●部			Protégée au niveau national Annexe III de la convention de Berne	site de reproduction
CHORDATA/ AMPHIBIA	Triturus cristatus	V	<u> </u>							LC ●\$* ●B#			Annexes II et IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Site de reproduction
CHORDATA/ AMPHIBIA	Triturus marmoratus	V	<u>ا</u>							LC ●\$ ●\$\$			Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe III de la convention de Berne	Site de reproduction
CHORDATA/ MAMMALIA	Tursiops truncatus GBIF	V	<u>ا</u>							LC ●\$ ●\$\$			Annexes II et IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	rare
CHORDATA/ MAMMALIA	Vespertilio murinus L GBIF	V								LC ●¥ ●₩			Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Annexe II de la convention de Berne	très rare
CHORDATA/ REPTILIA	Vipera aspis	Ø(LC			Protégée au niveau national Annexe III de la convention de Berne	Site de reproduction

Phylum	Nom scientifique	L'espèc justifie l critère 2 4 6	e contribue au Taille	Période de Est. pop.	% UICI List roug	e CITES	CMS Annexe I	Autre statut	Justification
CHORDATA/ REPTILIA	Zamenis longissimus L GBIF				LC other			Annexe IV de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Site de reproduction
Poissons, mollusque									
CHORDATA/ ACTINOPTERYGII	Abramis brama				LC © 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0				Site de reproduction
CHORDATA / ACTINOPTERYGII	Alburnus alburnus				LC €\$\$ ⊚\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\				Site de reproduction
CHORDATA/ ACTINOPTERYGII	Alosa alosa	Z Z			LC Sign			Annexes II et V de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe III à la convention de Berne	Site de reproduction
CHORDATA/ ACTINOPTERYGII	Alosa fallax	2 20			LC • Sign			Annexes II et V de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Annexe III à la convention de Berne Protégée au niveau national	Site de reproduction
CHORDATA / ACTINOPTERYGII	Anguilla anguilla				CR ●\$ ●®			Annexe II à la convention de Bonn	Site de croissance et de migration
CHORDATA/ ACTINOPTERYGII	Barbatula barbatula L GBIF	000			LC • ts				Site de reproduction
CHORDATA / ACTINOPTERYGII	Blicca bjoerkna	000			LC ###				Site de reproduction
CHORDATA / ACTINOPTERYGII	Cyprinus carpio				VU #\$				Site de reproduction
CHORDATA / ACTINOPTERYGII	Esox aquitanicus							Protégée au niveau national	Site de reproduction
CHORDATA / ACTINOPTERYGII	Esox lucius	990			LC ###			Protégée au niveau national	Site de reproduction
CHORDATA / ACTINOPTERYGII	Gasterosteus aculeatus GBIF	000			LC • ts				Site de reproduction
CHORDATA / ACTINOPTERYGII	Gobio gobio				LC #\$*				Site de reproduction
CHORDATA/ ACTINOPTERYGII	Gymnocephalus cernua GBIF	000			LC STST				Site de reproduction
CHORDATA/ CEPHALASPIDOMORPH	Lampetra fluviatilis GBIF	Z Z			LC ● Si ● Will			Annexes II et V de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe III à la convention de Berne	Site de reproduction
CHORDATA / CEPHALASPIDOMORPH	Lampetra planeri	2 20	00000		LC other			Annexe II de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe III à la convention de Berne	Présence en amont du Marais poitevin
CHORDATA / ACTINOPTERYGII	Perca fluviatilis				LC ###				Site de reproduction
CHORDATA / CEPHALASPIDOMORPH	∠ GBIF	9 20			LC STERN			Annexe II de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Protégée au niveau national Annexe III à la convention de Berne	Site de reproduction
CHORDATA / ACTINOPTERYGII	Phoxinus phoxinus GBIF	000			LC ST				Site de reproduction
CHORDATA/ ACTINOPTERYGII	Platichthys flesus				LC ###				Site de migration, de reproduction et de croissance

Phylum	Nom scientifique	L'espèce justifie le critère 2 4 6 9	L'espère contribue au critère pop		occurrence L	JICN Liste Juge CITE	S CMS e I Annexe	Autre statut	Justification
CHORDATA/ ACTINOPTERYGII	Pungitius pungitius CBIF					LC Sis			Site de reproduction
CHORDATA / ACTINOPTERYGII	Rhodeus sericeus	2 000						Protégée au niveau national Annexe II de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Annexe III de la convention de Berne	Site de reproduction
CHORDATA/ ACTINOPTERYGII	Rutilus rutilus					LC			Site de reproduction
CHORDATA/ ACTINOPTERYGII	Salmo salar GBIF							Annexes II et V de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore" Annexe III à la convention de Berne Protégée au niveau national	Site de migration, frayère en amont du Marais poitevin
CHORDATA / ACTINOPTERYGII	Salmo trutta					LC Sis		Protégée au niveau national	Présence en amont du bassin
CHORDATA/ ACTINOPTERYGII	Scardinius erythrophthalmus GBIF	0000				LC • th			Site de reproduction
CHORDATA / ACTINOPTERYGII	Squalius cephalus					LC Sis			Site de reproduction
CHORDATA/ ACTINOPTERYGII	Tinca tinca					LC Sign			Site de reproduction
MOLLUSCA/ GASTROPODA	Vertigo angustior	2 000				NT		Annexe II de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore"	Découvert en 2021, zone de bordure dunaire dans les marais de Longeville
MOLLUSCA/ GASTROPODA	Vertigo moulinsiana GBIF	2 000				VU © STSF		Annexe II de la Directive 92-43 CEE "Habitats, Faune, Flore"	Site de reproduction. Présent dans les marais mouillés sur tourbe
Oiseaux									
CHORDATA/ AVES	Acrocephalus arundinaceus GBIF	2 000				LC Sis		Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn Protégée au niveau national	Population nicheuse en danger de disparition sur la Sèvre Niortaise
CHORDATA/ AVES	Acrocephalus paludicola GBIF							Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II de la convention de Berne Annexes I et II de la convention de Bonn Protégée au niveau national	Site de migration principalement sur la façade maritime. Les prés salés de la baie de l'Aiguillon jouent un rôle d'importance international pour cette espèce (LPO 2012, 2013)
CHORDATA/ AVES	Acrocephalus schoenobaenus 4 GBIF	2 000				LC ST		Annexe II de la convention de Berne Protégée au niveau national	Population nicheuse et migratrice
CHORDATA/ AVES	Actitis hypoleucos	2 000				LC		Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Population nicheuse et migratrice. Effectifs non connus
CHORDATA / AVES	Alcedo atthis	2 000				LC		Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Protégée au niveau national	Population nicheuse et migratrice. Très présent Effectifs non connus
CHORDATA / AVES	Anas acuta (GBIF		287	4 2008-2017	22	LC • is		Annexes II/1 et III/2 de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Bonn Annexe III de la convention de Berne	Site de migration et zone d'importance internationale pour l'hivernage de l'espèce (comptage Wetlands)
CHORDATA / AVES	Anas clypeata		76	2008-2017	2			Annexes II/1 et III/2 de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Bonn Annexe III de la convention de Berne	Site de reproduction, d'hivernage et de migration (comptage Wetlands)
CHORDATA/ AVES	Anas crecca		565	2 2008-2017	4	LC		Annexes III/2 et II/1 de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe III de la convention de Berne Annexe II et AEWA de la convention de Bonn	Site d'hivernage et de migration (comptage Wetlands)
CHORDATA/ AVES	Anas penelope							Annexes II/1 et III/2 de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Bonn Annexe III de la convention de Berne Protégée au niveau national	Site d'hivernage et de migration Moyenne des effectifs de 2008 à 2018 (comptage Wetlands): 5712

Phylum	Nom scientifique	just cri	pèce ifie le tère 6 9	L'espère contribue au critère	Taille pop.	Période de Est. pop.	% UICN Liste rouge	CITES Annexe I	CMS Annexe I	Autre statut	Justification
CHORDATA / AVES	Anas querquedula	V								Annexe II/1 de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe III de la convention de Berne Annexe II et AEWA de la convention de Bonn Protégée au niveau national	Espèce nicheuse et migratrice. Effectifs non connus
CHORDATA/ AVES	Anas strepera	V								Annexe II/1 de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe III à la convention de Bonn Annexe III de la convention de Berne Protégée au niveau national	Site de reproduction, d'hivernage et de migration. Effectifs non connus
CHORDATA/ AVES	Anser anser	y y					LC			Annexes III/2 et II/1 de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe III de la convention de Berne Annexe II et AEWA de la convention de Bonn	Site de reproduction (rare), d'hivernage et de migration Moyenne des effectifs de 2008 à 2018 (comptage Wetlands): 2934
CHORDATA/ AVES	Anthus campestris	/					LC			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Protégée au niveau national	Espèce nicheuse sur les dunes. Effectifs non connus
CHORDATA / AVES	Anthus pratensis	2)		NT Str			Annexe II de la convention de Berne Protégée au niveau national	Effectifs non connus
CHORDATA/ AVES	Ardea alba	V					LC			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Berne AEWA à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Espèce présente toute l'année. Moyenne des effectifs des couples nicheurs : 5 de 2004 à 2018
CHORDATA / AVES	Ardea purpurea	V					LC			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Berne AEWA à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Site de reproduction Moyenne des effectifs des couples nicheurs : 280 de 2004 à 2018
CHORDATA/ AVES	Arenaria interpres	V					LC Str ODER			Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Espèce migratrice et hivernante Effectifs en 2018 (comptage Wetlands sur le littoral vendéen) : 723
CHORDATA/ AVES	Asio flammeus	V					LC			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Protégée au niveau national	Espèce hivernante. Nicheuse rare. 270 en janvier 2008
CHORDATA/ AVES	Athene noctua vidalii L GBIF	V								Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Espèce nicheuse. Effectifs non connus
CHORDATA / AVES	Botaurus stellaris	V					LC			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Berne AEWA à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Espèce migratrice et hivernante rare.
CHORDATA/ AVES	Branta bernicla	V			4906	2008-2017	4 LC			Annexe II/2 de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Bonn Annexe III de la convention de Berne Protégée au niveau national	Espèce migratrice et hivernante (comptage Wetlands)
CHORDATA / AVES	Branta leucopsis	V					LC			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Berne Annexe II et AEWA à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Espèce migratrice et hivernante rare Effectifs non connus
CHORDATA/ AVES	Bubulcus ibis						LC			Annexe II à la convention de Berne AEWA à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Espèce présente toute l'année. Moyenne des effectifs des couples nicheurs : 390 de 2004 à 2018
CHORDATA / AVES	Burhinus oedicnemus	V					LC			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II de la convention de Berne Annexe II à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Espèce présente en période de reproduction. Effectifs non connus
CHORDATA/ AVES	Calandrella brachydactyla						LC ODS			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Protégée au niveau national	Espèce nicheuse à la pointe de l'Aiguillon. 1 en 2017
CHORDATA / AVES	Calidris alba	V					LC			Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Espèce hivernante et migratrice Moyenne des effectifs de 2008 à 2018 (comptage Wetlands): 356

Phylum	Nom scientifique	just cri	spèce ifie le itère	-	L'espère contribue au critère 3 5 7 8	pop.	Période de Est. pop.	% occurrence 1)	UICN Liste rouge	CITES Annexe I	CMS Annexe I	Autre statut	Justification
CHORDATA / AVES	Calidris alpina		.			30065	2008-2018	10	LC •			Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Espèce migratrice et hivernante (comptage Wetlands)
CHORDATA/ AVES	Calidris canutus	77				8430	2008-2018	21	NT ●¥ ●W			Annexe II/2 de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe III de la convention de Berne Annexe II et AEWA de la convention de Bonn	Espèce migratrice et hivernante (comptage Wetlands)
CHORDATA / AVES	Caprimulgus europaeus GBIF	V)			LC Sign			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Protégée au niveau national	Site de reproduction majoritairement dans les boisements du littoral Effectifs non connus
CHORDATA/ AVES	Charadrius alexandrinus (GBIF			— ()			LC ●\$ ●\$\$			Annexe II et AEWA à la convention de Bonn	Site de reproduction sur les plages et dunes du littoral (Pointe de l'Aiguillon, pointe d'Arçay, RNN de la Casse de la Belle Henriette et plage de Longeville). 46 couples en 2021
CHORDATA / AVES	Charadrius dubius curonicus GBIF	/)						Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Effectifs couples nicheurs : 21-37 de 2015 à 2016 Site de reproduction
CHORDATA / AVES	Charadrius hiaticula GBIF	V)			LC •#			Annexe II de la convention de Berne Annexe II et AEWA de la convention de Bonn Protégée au niveau national	Site d'hivernage et de migration. Effectifs en 2018 sur le littoral vendéen (comptage Wetlands) : 4585
CHORDATA / AVES	Chlidonias hybrida GBIF	V		— ()			LC			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II de la convention de Berne AEWA à la convention de Bonn	Espèce présente en migration. Effectifs non connus
CHORDATA/ AVES	Chlidonias niger	77]			LC Sign			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Protégée au niveau national	Site de reproduction et de migration. Effectifs des couples nicheurs : 5 à 10 de 2008 à 2021
CHORDATA/ AVES	Ciconia ciconia	V		— ()			LC © ST © TSF			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Berne Annexe II et AEWA à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Présente toute l'année (reproduction, migration et hivernage). Nombre de couples : 140 sur le site
CHORDATA/ AVES	Ciconia nigra	V)			LC •\$* •\$*			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Berne Annexe II et AEWA à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Espèce migratrice Effectifs non connus
CHORDATA / AVES	Circaetus gallicus	V)			LC • Sign			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Nicheur rare 2 à 3 couples, principalement dans les boisements dunaires
CHORDATA / AVES	Circus aeruginosus 《GBIF	1)			LC Sign			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Espèce présente toute l'année. Effectifs de couples nicheurs : 76-79 en 2009 programme de protection des nids
CHORDATA / AVES	Circus cyaneus)			LC Sign			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Espèce nicheuse dans certains boisements ou cultures. Effectifs non connus programme de protection des nids
CHORDATA/ AVES	Circus pygargus	/)			LC Sist			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Espèce présente en reproduction. Programme de protection des nids. Effectif des couples nicheurs entre 50 et 150
CHORDATA/ AVES	Cisticola juncidis cisticola CGBIF	/)						Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Présente en période de reproduction Effectifs non connus
CHORDATA/ AVES	Coturnix coturnix	/)			LC Sist			Annexe II/2 de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Bonn Annexe III de la convention de Berne	Présente en période de reproduction Effectifs non connus
CHORDATA/ AVES	Crex crex	V]			LC ●部			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II de la convention de Berne Annexe II et AEWA à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Espèce récemment disparue sur la période 2010 – 2015 du marais. Entre 5 et 10 mâles chanteurs sur la période 2000 - 2010

Phylum	Nom scientifique	jus	espèc stifie ritère 4 6	le	L'espère contribue au critère	pop.	Période de Est. pop.	occurrence	UICN Liste rouge	CITES Annexe I	CMS Annexe I	Autre statut	Justification
CHORDATA/ AVES	Dryocopus martius martius (GBIF	2										Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Nicheur dans les boisements dunaires et humides Quelques couples, effectifs non connus
CHORDATA / AVES	Egretta garzetta	2							LC Sis			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Berne AEWA à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Espèce présente toute l'année. Moyenne des couples nicheurs : 498 de 2004 à 2018
CHORDATA/ AVES	Emberiza calandra L GBIF	1							LC Sisses			Annexe III de la convention de Berne Protégée au niveau national	Site de reproduction. Effectifs non connus
CHORDATA/ AVES	Emberiza citrinella L GBIF	1]			LC Sis Siss			Annexe II de la convention de Berne Protégée au niveau national	Site de reproduction. Effectifs non connus
CHORDATA / AVES	Falco columbarius L GBIF	2							LC Sisteman			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Site d'hivernage. Effectifs non connus
CHORDATA/ AVES	Falco peregrinus	1]			LC OTH			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Site d'hivernage. Effectifs non connus
CHORDATA / AVES	Falco subbuteo	Ø]			LC © 158			Annexe II de la convention de Bonn Annexe II de la convention de Berne Protégée au niveau national	Présent en période de reproduction (milieu dunaire et marais bocager) Effectifs non connus
CHORDATA/ AVES	Galerida cristata	1)			LC • St • DEP			Annexe III de la convention de Berne Protégée au niveau national	Site de reproduction. Effectifs non connus
CHORDATA / AVES	Gallinago gallinago GBIF	2]			LC			Annexes II/1 et III/2 de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe III de la convention de Berne Annexe II et AEWA de la convention de Bonn	Site principalement pour la migration et l'hivernage mais effectifs non connus. Effectif de couples nicheurs : 0-1 de 2015 à 2016
CHORDATA / AVES	Gavia arctica	2							LC Sign			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Berne AEWA à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Site d'hivernage. Effectifs non connus
CHORDATA / AVES	Gavia immer	1							LC Sign			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Berne AEWA à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Site d'hivernage. Effectifs non connus
CHORDATA / AVES	Gavia stellata	2							LC Sister			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Berne Annexe II et AEWA à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Site d'hivernage. Effectifs non connus
CHORDATA / AVES	Grus grus	2]			LC © 158			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II et AEWA à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Site d'hivernage en dortoir (RNN baie de l'Aiguillon et RNN Michel Brosselin) Source RNN Michel Brosselin 880 de 2018 à 2019
CHORDATA/ AVES	Haematopus ostralegus	1				457	2008-2018	1	NT			Annexe II/2 de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe III de la convention de Berne	Espèce hivernante et migratrice (Comptage Wetlands)
CHORDATA / AVES	Himantopus himantopus	V	2 🗆						LC Sis			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II de la convention de Berne Annexe II et AEWA à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Effectif des couples nicheurs : 164 en 2021 Présente en période de reproduction
CHORDATA / AVES	Hydroprogne caspia GBIF	2							LC Sisses			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II de la convention de Berne Annexe II et AEWA à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Espèce présente en période de migration pré nuptial et post nuptial sur le littoral

Phylum	Nom scientifique	L'espèce justifie le critère	L'espère contribue au critère	Taille pop.	Période de Est. pop.	% occurrence 1)	UICN Liste rouge	CITES Annexe I	CMS Annexe I	Autre statut	Justification
CHORDATA/ AVES	Ichthyaetus melanocephalus CBIF									Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II de la convention de Berne Annexe II et AEWA à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Espèce présente en période de migration prénuptial et post nuptial sur le littoral
CHORDATA/ AVES	Ixobrychus minutus (GBIF						LC			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II de la convention de Bonn Annexe II de la convention de Berne Protégée au niveau national	Espèce très rare en migration
CHORDATA / AVES	Lanius collurio						LC Sign			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Protégée au niveau national	Espèce nicheuse. Estimation du nombre de couples : 150-200 de 2013 à 2014
CHORDATA/ AVES	Larus canus						LC Sign			Annexe II/2 de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe III de la convention de Berne AEWA de la convention de Bonn Protégée au niveau national	Espèce présente toute l'année. Effectifs non connus
CHORDATA / AVES	Larus marinus	2 000					LC STEP			Annexe II/2 de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Protégée au niveau national	Espèce présente toute l'année. Effectifs non connus
CHORDATA/ AVES	Larus minutus									Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Espèce présente en migration. Effectifs non connus
CHORDATA/ AVES	Limosa lapponica			1731	2008-2018	18	NT Sign			Annexes I et II/2 de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II de la convention de Berne Annexe II et AEWA à la convention de Bonn	Site de migration et d'hivernage Comptage Wetlands
CHORDATA/ AVES	Limosa limosa			7720	2008-2018	29	NT			Annexe II de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe III de la convention de Berne Annexe II et AEWA de la convention de Bonn	Site de reproduction, d'hivernage et de migration. Comptage Wetlands. 17 à 23 couples en période de reproduction en 2021
CHORDATA/ AVES	Linaria cannabina						LC STEP			Annexe II de la convention de Berne Protégée au niveau national	Espèce présente en reproduction et en migration. Effectifs non connus
CHORDATA / AVES	Locustella luscinioides	2 000					LC			Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Espèce présente en migration (rare). Effectifs non connus
CHORDATA/ AVES	Lullula arborea						LC ODSP			Protégée au niveau national	Espèce présente en reproduction. Effectifs non connus
CHORDATA / AVES	Luscinia svecica									Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Protégée au niveau national	Espèce présente en reproduction. Effectifs des cantons 671 2019
CHORDATA/ AVES	Melanitta nigra						LC •#			Annexes II/2 et III/2 de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe Il à la convention de Bonn Annexe III de la convention de Berne	Site d'hivernage sur le littoral Effectifs en 2018 sur le littoral vendéen en janvier (comptage Wetlands LPO 85): 2871 En mars 2017: 10 000 individus (Wetlands LPO 85)
CHORDATA / AVES	Milvus migrans	2 000					LC ©			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Site de reproduction. Effectifs non connus
CHORDATA/ AVES	Milvus milvus	2 000	10000				NT Sign			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Présente en migration. Effectifs non connus
CHORDATA / AVES	Motacilla flava						LC OTSF			Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Site de reproduction. Effectifs non connus
CHORDATA/ AVES	Numenius arquata			1572	2008-2018	5	NT STSF			Annexe II/2 de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe III de la convention de Berne Annexe II et AEWA de la convention de Bonn	Site de migration et d'hivernage. Comptage Wetlands
CHORDATA/ AVES	Numenius phaeopus GBIF						LC Sign			Annexe II de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe III de la convention de Berne Annexe II et AEWA de la convention de Bonn	Présente en migration. Effectifs non connus

Phylum	Nom scientifique	criter	e le re	L'espère contribue au critère	Taille pop.	Période de Est. pop.	occurrence	UICN Liste rouge	CITES Annexe I	CMS Annexe I	Autre statut	Justification
CHORDATA/ AVES	Nycticorax nycticorax							LC ●部			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Berne AEWA à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Présente en période de reproduction. Effectifs des couples nicheurs : 130 de 2004 à 2018
CHORDATA / AVES	Oenanthe oenanthe			0000				LC ©			Annexe II de la convention de Berne Protégée au niveau national	Espèce présente en migration. Effectifs non connus
CHORDATA / AVES	Otus scops	2 00		0000				LC •\$\$ •\$\$			Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Site de reproduction Effectifs non connus mais moins de 10 mâles chanteurs
CHORDATA / AVES	Pandion haliaetus	2 00						LC ●辭			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Espèce présente en migration post et pré-nuptial. Effectifs non connus
CHORDATA/ AVES	Phalacrocorax carbo							LC ©#			Annexe III à la convention de Berne	Espèce présente toute l'année (3 colonies de reproduction et hivernant). Effectifs non connus
CHORDATA/ AVES	Philomachus pugnax GBIF	2 00									Annexes I et II/2 de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II de la convention de Berne Annexe II et AEWA à la convention de Bonn	Présente en période de migration prénuptiale sur les prairies du marais Effectifs non connus
CHORDATA / AVES	Phoenicurus phoenicurus GBIF	2 00						LC ●器			Protégée au niveau national	Site de reproduction principalement dans les marais mouillés. Effectifs non connus
CHORDATA/ AVES	Phylloscopus trochilus	2 00		0000				LC Sign			Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn Protégée au niveau national	Présente en période de reproduction. Effectifs non connus
CHORDATA / AVES	Picus canus	2 00		0000				LC Sign			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Protégée au niveau national	Présence très rare
CHORDATA/ AVES	Platalea leucorodia	22						LC ●# ●##			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Berne Annexe II et AEWA à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Site de migration et de reproduction depuis 2021 avec 15 nids en 2022.
CHORDATA / AVES	Plegadis falcinellus	990		0000				LC ●数 ●瞬			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Protégée au niveau national	Présente en migration. effectif non connu
CHORDATA/ AVES	Pluvialis apricaria	Z OC						LC Sign			Annexes I, II/2 et III/2 de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II de la convention de Berne Annexe II et AEWA à la convention de Bonn	Site de migration et d'hivernage sur la zone humide et la plaine de bordure. Effectifs non connus.
CHORDATA/ AVES	Pluvialis squatarola		2 0		3513	2008-2018	11	LC © SSP			Annexe II/2 de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe III de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Présente en migration et en hivernage. Comptage Wetlands
CHORDATA/ AVES	Porzana porzana	Z OC						LC ●部 ●開			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II de la convention de Berne Annexe II à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Espèce très rare en migration, voire en reproduction (RNR du Marais de la Vacherie)
CHORDATA/ AVES	Recurvirostra avosetta		Z \Box		9357	2008-2018	42	LC ●詳 ●聞			Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II de la convention de Berne Annexe II et AEWA à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Site d'hivernage Comptage Wetlands Site de reproduction : 172 couples nicheurs en 2021
CHORDATA/ AVES	Riparia riparia	2 00						LC ●部			Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne	Espèce migratrice avec de forts rassemblements à l'automne à la pointe de l'Aiguillon (15 000 à 20 000 individus en 2018, source LPO 85)
CHORDATA / AVES	Saxicola rubetra	2 00		0000				LC ●# ●##			Annexe II de la convention de Berne Protégée au niveau national	Site de reproduction Effectifs des couples nicheurs certains : 21 en 2017 programme de préservation dans la vallée du Lay

Phylum	Nom scientifique	ju	stifi critè		L'es contril crit	ue au ère	pop.	Période de Est. pop.	% occurrence 1)	UICN Liste rouge	CMS Annexe I	Autre statut	Justification
CHORDATA/ AVES	Scolopax rusticola	2 (LC •St		Annexes II/1 et III/2 de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe III de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Espèce présente en migration et en hivernage, notamment dans les forêts du littoral
CHORDATA/ AVES	Somateria mollissima GBIF	V)]			NT		Annexes II/2 et III/2 de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II à la convention de Bonn Annexe III de la convention de Berne	Espèce présente en migration sur le littoral. Effectifs non connus
CHORDATA/ AVES	Sterna hirundo	V]			LC •#		Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II de la convention de Berne AEWA à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Espèce présente en reproduction et en migration. Nicheur rare (de l'ordre de 10 couples dans les boucles de la Sèvre niortaise et à la Faute sur mer)
CHORDATA/ AVES	Sternula albifrons	V]			LC ●部 ●開		Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II de la convention de Berne Annexe II et AEWA à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Espèce présente en migration
CHORDATA/ AVES	Tadorna tadorna	V	√	2			13934	2008-2017	24	LC • SS • DSF		Annexe II à la convention de Bonn Annexe II de la convention de Berne Protégée au niveau national	Site de reproduction, d'hivernage et de migration. Comptage Wetlands
CHORDATA/ AVES	Tetrax tetrax	V]			NT ●記 ●問		Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Protégée au niveau national	Espèce présente en migration (1 individu en 2019 sur la RNR du Poiré sur Velluire) Anciennement nicheuse sur la plaine de bordure du Marais poitevin en Vendée, elle reste nicheuse en Deux-Sèvres (programme de préservation en cours).
CHORDATA/ AVES	Thalasseus sandvicensis	1								LC •#		Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II de la convention de Berne AEWA à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Présente en migration sur le littoral
CHORDATA/ AVES	Tringa erythropus	Ø.]			LC • is • is		Annexe II de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe III de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Présente en migration et en hivernage. Effectifs non connus
CHORDATA/ AVES	Tringa glareola	V]			LC •#		Annexe I de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe II de la convention de Berne Annexe II et AEWA à la convention de Bonn Protégée au niveau national	Présente en migration et en hivernage. Effectifs non connus
CHORDATA/ AVES	Tringa nebularia	Ø.]			LC • is • is		Annexe II de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe III de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Présente en migration et en hivernage. Effectifs non connus
CHORDATA/ AVES	Tringa ochropus	1]			LC © CERP		Protégée au niveau national Annexe II de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Présente en migration et en hivernage. Effectifs non connus
CHORDATA/ AVES	Tringa totanus	V.		2			310	2008-2018	5	LC		Annexe II de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe III de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Site de reproduction, de migration et d'hivernage. Comptage Wetlands. Reproduction : 81 à 126 couples nicheurs en 2021
CHORDATA/ AVES	Vanellus vanellus	V	V]			NT		Annexe II de la Directive 79-409 CEE "Oiseaux" Annexe III de la convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn	Site d'hivernage mais effectif inconnu Effectifs couples nicheurs : entre 465 et 493 couples en 2021

¹⁾ Pourcentage de la population biogéographique totale dans le site

GBIF Secretariat (2019). GBIF Backbone Taxonomy. Checklist dataset https://doi.org/10.15468/39omei accessed via GBIF.org on 2020-07-15.

Boîte de texte optionnelle pour donner plus d'informations sur les espèces animales d'importance internationale:

(Ce champ est limité à 3000 caractères)

Les espèces suivantes n'ont pas pu être intégrées à la liste ci dessus :

- Mulet porc (Liza ramada): critères 4, 7 et 8. Justification du critère 4: sites de migration, de reproduction et de croissance
- Triton de Blasius (Triturus blasii) : critère 2 : Protégée au niveau national

Pour les espèces d'oiseaux d'eau répondant au critère 6, la taille de la population est une moyenne des effectifs annuels sur dix ans (de 2008 à 2018). L'occurrence résulte du rapport entre la taille de la population au sein du site et la moyenne de l'effectif national sur la même période (de 2008 à 2018). Pour certaines espèces la période est de 2008 à 2017. Pour les espèces nicheuses (limicoles, Gorgebleue à miroir, etc.) les années mentionnant des effectifs correspondent aux dernières enquêtes.

Concernant le critère 9, le Marais poitevin accueille une population de loutre d'Europe très importante. Présente sur l'ensemble du site, son aire de répartition a augmenté ces dernières années. Au regard de la forte présence de l'espèce sur le Marais, il est probable que la population du Marais poitevin représente plus d'1 % de la population nationale. Cependant, nous ne disposons que d'indicateurs de présence qui ne nous permettent pas de chiffrer précisément la population.

Les réponses aux critères s'appuient sur le diagnostic biologique du document d'objectifs Natura 2000 Marais poitevin validé en mars 2022 et des résultats de l'Observatoire du patrimoine Naturel du Marais poitevin. Cet outil, animé par le PNR Marais poitevin depuis 2004, fédère une trentaine de partenaires qui réalisent des inventaires, selon des protocoles standardisés, pour suivre l'évolution de la biodiversité (cf document additionnel, synthèse du fonctionnement de l'observatoire et plaquette de présentation).

3.4 - Communautés écologiques dont la présence explique l'importance internationale du site

Nom de la communauté écologique	La communauté satisfait- elle au Critère 2?	Description	Justification
Dunes mobiles du cordon littoral	2		Habitat d'intérêt communautaire (2120), annexe I de la directive Habitat
Dunes fixées à vegetation herbacée	2		Habitat d'intérêt communautaire (2130), annexe I de la directive Habitat
Forêts dunales à pins (Pinus pinaster)	2		Habitat d'intérêt communautaire (2270), annexe I de la directive Habitat
Vasières infralitorales	2		Habitat d'intérêt communautaire (1160), annexe I de la directive Habitat
Falaises calcaires	2		Habitat d'intérêt communautaire (8210), annexe I de la directive Habitat
Près à Spartines	2		Habitat d'intérêt communautaire (1320), annexe I de la directive Habitat
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	2		Habitat d'intérêt communautaire (1110), annexe I de la directive Habitat
Estuaires	Ø		Habitat d'intérêt communautaire (1130), annexe I de la directive Habitat
Prés salés atlantiques	2		Habitat d'intérêt communautaire (1330), annexe I de la directive Habitat
Récifs	2		Habitat d'intérêt communautaire (1170), annexe I de la directive Habitat

Nom de la communauté écologique	La communauté satisfait- elle au Critère 2?	Description	Justification
agunes	2		Habitat d'intérêt communautaire (1150), annexe I de la directive Habitat
Fourrés halophiles thermos-atlantiques	2		Habitat d'intérêt communautaire (1420), annexe I de la directive Habitat
Végétation annuelle des zones découvertes à marée basse (laisses de mer)	2		Habitat d'intérêt communautaire (1210), annexe I de la directive Habitat
Replats boueux ou sableux exondés à marée passe	2		Habitat d'intérêt communautaire (1140), annexe I de la directive Habitat
Dunes mobiles embryonnaires	2		Habitat d'intérêt communautaire (2110), annexe I de la directive Habitat
Fleuve et rivières à l'arrière des estuaires	2		Habitat d'intérêt communautaire (3270), annexe I de la directive Habitat
Végétations halophiles pionnières à Salicornes	2		Habitat d'intérêt communautaire (1310), annexe I de la directive Habitat
Dépressions humides intradunales	2		Habitat d'intérêt communautaire (2190), annexe I de la directive Habitat
Prairies subsaumâtres thermos-atlantiques	Ø	La surface sur le site du Marais poitevin est plus importante qu'au sein du site Natura 2000. Représentent sur le site 56% de la surface nationale	Habitat d'intérêt communautaire (1410), annexe I de la directive Habitat
Végétations pionnières subhalophiles	2		Habitat d'intérêt communautaire (1310), annexe I de la directive Habitat
Fourrés de Tamaris	2		Habitat d'intérêt communautaire (92D0), annexe I de la directive Habitat
Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes de l'Europe tempérée et boréale	2		Habitat d'intérêt communautaire (91 E0), annexe I de la directive Habitat
Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes bordant de grands fleuves	2		Habitat d'intérêt communautaire (91F0), annexe I de la directive Habitat
Eaux oligomésotrophes calcaires avec vegetation benthique à Chara spp.	2		Habitat d'intérêt communautaire (3140), annexe I de la directive Habitat
Eaux douces eutrophes à vegetation flottante et/ou enracinée	2		Habitat d'intérêt communautaire (3150), annexe I de la directive Habitat
Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitaires	2		Habitat d'intérêt communautaire (3260), annexe I de la directive Habitat
Rivières avec berges vaseuses	⊘		Habitat d'intérêt communautaire (3270), annexe I de la directive Habitat

FDR pour le Site n°, Marais poitevin, France

Nom de la communauté écologique	La communauté satisfait- elle au Critère 2?	Description	Justification
Mares temporaires méditerranéennes	2		Habitat d'intérêt communautaire (3170), annexe I de la directive Habitat
Pelouses sèches semi-arides et faciès d'embuisonnement sur calcaires	V		Habitat d'intérêt communautaire (6210), annexe I de la directive Habitat
Prairies maigres de fauche de basse altitude	2		Habitat d'intérêt communautaire (6510), annexe I de la directive Habitat
Mégaphorbiaies eutrophes	2		Habitat d'intérêt communautaire (6430), annexe I de la directive Habitat
Bas marais calcaires à Marisque	2		Habitat d'intérêt communautaire (7210), annexe I de la directive Habitat
Bas marais alcalins	2		Habitat d'intérêt communautaire (7230), annexe I de la directive Habitat

Boîte de texte optionnelle pour fournir d'autres informations
(Ce champ est limité à 4000 caractères)

4 - Comment est le site? (Description des caractéristiques écologiques)

4.1 - Caractéristiques écologiques

Veuillez résumer les éléments, processus et services écologiques critiques pour déterminer les caractéristiques écologiques du site. Veuillez aussi résumer toute variabilité naturelle dans les caractéristiques écologiques du site et donner tout changement passé connu ou actuel du Site Ramsar

(Ce champ est limité à 4000 caractères)

Ancien Golfe marin, le site du Marais poitevin a été progressivement transformé sous les effets combinés des processus d'évolution naturelle et surtout des aménagements des Hommes. Depuis le Moyen-Age, les travaux ont eu pour objectifs de maîtriser l'eau et de mettre en culture les terres du territoire. Au fil des siècles, le Marais poitevin est devenu un agro-écosystème. Pour contenir les eaux, plusieurs types de milieux complémentaires les uns des autres ont été créés notamment les marais desséchés et les marais mouillés. Les marais desséchés constituent la partie la plus vaste du site et sont des espaces aménagés, ceinturés par des digues qui les protègent du retour de l'océan et des eaux de crue du bassin versant. Digues, canaux de drainage, ouvrages hydrauliques, cultures, témoignent de la présence de l'Homme. Les marais mouillés correspondent aux lits majeurs inondables de la Vendée, de la Sèvre, du Lay et du Curé, auxquels vient s'ajouter un réseau complexe de conches, fossés et rigoles destinés à recueillir l'eau et à l'acheminer jusqu'à la mer au niveau de la Baie de l'Aiguillon. Cette façade maritime résulte du comblement de l'ancien golfe des pictons expliquant la présence de bri (matériau argileux) correspondant au dépôt d'une vase marine à scrobiculaires. Ce comblement se poursuit encore actuellement et selon la situation géographique et leur comportement, différents types de bri sont présents (continental, marin ancien et récent). Les habitats de vasières, de prés salés à l'Ouest du site sont des zones apportant une forte richesse biologique.

Ainsi, en fonction de la salinité, de la gestion hydraulique, des sols et des usages, le Marais poitevin constitue un complexe d'unités écologiques. Ces dernières se combinent selon une mosaïque structurée en 7 grands ensembles : les zones bordières et îlots calcaires, les marais bocagers des systèmes doux et les vallées humides, les marais ouverts des systèmes saumâtres, les milieux sableux littoraux, les estrans vaseux, les voies d'eau qui relient ces zones distinctes et les zones habitées.

L'ensemble de ces paramètres, naturels et anthropiques, génère une diversité d'habitats naturels, d'espèces et par conséquent, de paysages qui font toute la richesse biogéographique de cette zone humide. En effet, on retrouve 33 habitats d'intérêt communautaires dont 4 jugés prioritaires que sont les lagunes, les dunes fixées à végétation herbacée, les forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes de l'Europe tempérée et boréale ou encore les pelouses sèches semi-arides et faciès d'embuissonnement sur calcaire. On peut également citer la présence de 58 espèces de mammifères, 337 espèces d'oiseaux, 33 espèces de poissons, 54 espèces d'odonates, 63 espèces de papillons de jour, 17 espèces d'amphibiens, 140 espèces de mollusques ou encore 9 espèces de reptiles.

4.2 - Quel(s) type(s) de zones humides se trouve(nt) dans le site?

Indiquer tous les types de zones humides qui se trouvent dans le site et pour chacun d'eux:

- classer par ordre les quatre types les plus grands en superficie de 1 (plus grande superficie) à 4 (plus petite superficie) dans la troisième colonne
- si l'information existe, donner la superficie (en ha) dans la quatrième colonne
- si ce type de zone humide sert à justifier l'application du Critère 1, indiquer s'il est représentatif, rare ou unique dans la dernière colonne
- vous pouvez donner le nom local du type de zone humide s'il diffère du système de classification Ramsar, dans la deuxième colonne"

Zones humides marines ou côtières

Types de zones humides (code et nom)	Nom local	Classement de l'étendue (ha) (1: la plus grande - 4: la plus petite)	Superficie (ha) du type de zone humide	Justification du Critère 1
D: Rivages marins rocheux		4		Représentatif
E: Rivages de sable fin, grossier ou de galets		2		Représentatif
F: Eaux d'estuaires		1		Représentatif
Ga: Récifs à bivalves (coquillages)		3		Représentatif
G: Vasières, bancs de sable ou de terre salée intertidaux		1		Représentatif
H: Marais intertidaux		2		Représentatif
J: Lagunes côtières saumâtres/salées		4		Représentatif

Zones humides continentales

Types de zones humides (code et nom)	Nom local	Classement de l'étendue (ha) (1: la plus grande - 4: la plus petite)	Superficie (ha) du type de zone humide	Justification du Critère 1
Eau douce > Eau vive >> M: Rivières/ cours d'eau/ ruisseaux permanents		1		Représentatif
Eau douce > Eau vive >> N: Rivières/ cours d'eau/ ruisseaux saisonniers/ intermittents/ irréguliers		2		Représentatif
Eau saline, saumâtre ou alcaline > Marais et mares >> Sp: Marais/ mares salins/ saumâtres		4		Représentatif
Eau douce > Lacs et mares >> Tp: Marais/ mares d'eau douce permanents		3		Représentatif
Eau douce > Marais sur sols tourbeux >> U: Tourbières non boisées permanentes		2		Représentatif
Eau douce > Marais sur sols inorganiques >> Xf: Zones humides d'eau douce dominées par des arbres		2		Représentatif

Zones humides artificielles

Types de zones humides (code et nom)	Nom local	Classement de l'étendue (ha) (1: la plus grande - 4: la plus petite)	Superficie (ha) du type de zone humide
3: Terres irriguées		1	
4: Terres agricoles saisonnièrement inondées		2	
6: Zones de stockage de l'eau/ réservoirs		0	
7: Excavations		4	
8: Sites de traitement des eaux usées		0	
9: Canaux et fossés de drainage ou rigoles		1	

Quels habitats autres que des zones humides se trouvent dans le site?

Autres habitats qui ne sont pas des zones humides

Autres habitats qui ne sont pas des zones humides dans le site | Superficie (ha) si connue <aucune donnée disponible>

Idem

(ECD) Connectivité de l'habitat

4.3 - Éléments biologiques

4.3.1 - Espèces végétales

 $\textit{GBIF Secretariat (2019)}. \textit{ GBIF Backbone Taxonomy}. \textit{ Checklist dataset } \underline{\textit{https://doi.org/10.15468/39omei}} \textit{ accessed via GBIF.org on 2020-07-15.}$

Phylum	Nom scientifique	Position dans l'aire de répartition / endémisme / autre
TRACHEOPHYTA/POLYPODIOPSIDA	Adiantum capillus-veneris	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Alyssum simplex	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Anacamptis palustris	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire et ex Poitou Charentes)
TRACHEOPHYTA/POLYPODIOPSIDA	Anogramma leptophylla	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire) Très rare
TRACHEOPHYTA/POLYPODIOPSIDA	Asplenium marinum	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire) Très rare
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Bellardia trixago	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)

Phylum	Nom scientifique	Position dans l'aire de répartition / endémisme / autre
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Cardamine parviflora	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
		Protégée au niveau régional (Pays
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Carex liparocarpos	de la Loire)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Carex strigosa	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Catabrosa aquatica	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire) Très rare
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Cephalanthera damasonium	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire) Très rare
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Cephalanthera longifolia	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Cephalanthera rubra	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTAMAGNOLIOPSIDA	Cerastium dubium	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire et ex Poitou Charentes)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Ceratophyllum submersum	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTAMAGNOLIOPSIDA	Cistus salviifolius	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTAMAGNOLIOPSIDA	Cochlearia anglica	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire) Très rare
TRACHEOPHYTAMAGNOLIOPSIDA	Convolvulus lineatus	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire et ex Poitou Charentes)
TRACHEOPHYTAMAGNOLIOPSIDA	Crepis suffreniana	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTAMAGNOLIOPSIDA	Cytisus hirsutus	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Deschampsia media	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Echium asperrimum	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Epipactis phyllanthes	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire et ex Poitou Charentes)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Euphorbia palustris	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Galatella linosyris	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Galium boreale	Protégée au niveau régional (Ex Poitou Charentes)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Galium mollugo	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Globularia bisnagarica	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTAMAGNOLIOPSIDA	Helianthemum salicifolium	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Hippuris vulgaris	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Inula britannica	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Iris reichenbachiana	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire et ex Poitou Charentes)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Juncus anceps	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
	l .	

Phylum	Nom scientifique	Position dans l'aire de répartition / endémisme / autre
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Lathyrus palustris	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire et ex Poitou Charentes)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Lathyrus pannonicus asphodeloides	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTAMAGNOLIOPSIDA	Libanotis pyrenaica	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTAMAGNOLIOPSIDA	Limonium auriculaeursifolium	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Medicago marina	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Menyanthes trifoliata	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Milium vernale	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Nymphoides peltata	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire et ex Poitou Charentes)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Ononis pusilla	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Orchis anthropophora	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Orchis simia	Protégée au niveau régional (ex Poitou-Charentes)
TRACHEOPHYTAMAGNOLIOPSIDA	Otanthus maritimus	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Pancratium maritimum	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Polygonum maritimum	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Schenkia spicata	Protégée au niveau régional (ex Poitou-Charentes)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Silene portensis	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire et ex Poitou Charentes)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Silene vulgaris	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Smilax aspera	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Stellaria palustris	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Tanacetum corymbosum	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Teucrium botrys	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Thalictrum minus	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Trifolium michelianum	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Triglochin palustris	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Vicia cassubica	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire et ex Poitou Charentes)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Viola pumila	Protégée au niveau régional (Ex Poitou Charentes)
TRACHEOPHYTAMAGNOLIOPSIDA	Xeranthemum cylindraceum	Protégée au niveau régional (Pays de la Loire)

Espèces de plantes exotiques envahissantes

Espèces de plantes exotiques envahis Phylum	Nom scientifique	Impacts
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Acer negundo	Actuellement (impacts mineurs)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Ailanthus altissima	Potentiellement
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Ambrosia artemisiifolia	Potentiellement
TRACHEOPHYTA/POLYPODIOPSIDA	Azolla filiculoides	Actuellement (impacts mineurs)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Baccharis halimifolia	Actuellement (impacts majeurs)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Cortaderia selloana	Potentiellement
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Crassula helmsii	Potentiellement
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Datura stramonium	Potentiellement
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Egeria densa	Actuellement (impacts mineurs)
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Eichhornia crassipes	- Veuillez chois ir une valeur -
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Elodea canadensis	Potentiellement
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Elodea nuttallii	Actuellement (impacts mineurs)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Hydrocotyle ranunculoides	Potentiellement
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Lagarosiphon major	- Veuillez chois ir une valeur -
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Lemna minuta	Potentiellement
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Ludwigia grandiflora	Actuellement (impacts majeurs)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Ludwigia peploides	Actuellement (impacts majeurs)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Myriophyllum aquaticum	Potentiellement
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Paspalum distichum	Potentiellement
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Pistia stratiotes	- Veuillez chois ir une valeur -
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Pontederia cordata	- Veuillez chois ir une valeur -
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Reynoutria bohemica	Actuellement (impacts mineurs)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Reynoutria japonica	Actuellement (impacts mineurs)
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	Robinia pseudoacacia	Potentiellement
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	Yucca filamentosa	Potentiellement
1	1	

 $\textit{GBIF Secretariat (2019)}. \textit{ GBIF Backbone Taxonomy. Checklist dataset} \ \underline{\textit{https://doi.org/10.15468/39omei}} \ \text{accessed via GBIF.org on 2020-07-15.}$

Boîte de texte optionnelle pour fournir d'autres informations

(Ce champ est limité à 2500 caractères)

Trois autres espèces remarquables sont présentes sur le site :

- 2 protégées au niveau régional en Pays de la Loire : Artemisia maritima et Coeloglossum viride
- 1 protégée au niveau régional en ex Poitou-Charentes : Crypsis aculeata

Deux autres espèces exotiques envahissantes sont également présentes sur le site :

- la Spartine anglaise (Spartina anglica) ayant actuellement des impacts mineurs
- la Sargasse sp (Sargassum sp) ayant actuellement des impacts mineurs

4.3.2 - Espèces animales

Autres espèces animales remarquables

autes especes attituates terriarquables				
Phylum	Nom scientifique	Période d'est. de pop	% occurrence	Position dans aire de répartition /endémisme/autre
<aucune disponible="" donnée=""></aucune>				

GBIF Secretariat (2019). GBIF Backbone Taxonomy. Checklist dataset https://doi.org/10.15468/39omei accessed via GBIF.org on 2020-07-15.

Espèces animales exotiques envahissantes

Phylum	Nom scientifique	Impacts
CHORDATA/ACTINOPTERYGII	Ameiurus melas	Actuellement (impacts majeurs)
MOLLUSCA/BIVALVIA	Corbicula fluminea	Actuellement (impacts majeurs)
MOLLUSCA/BIVALVIA	Dreissena polymorpha	Actuellement (impacts majeurs)
CHORDATA/ACTINOPTERYGII	Lepomis gibbosus	Potentiellement
CHORDATA/MAMMALIA	Myocastor coypus	Actuellement (impacts majeurs)
CHORDATA/MAMMALIA	Neovison vison	Actuellement (impacts majeurs)
CHORDATA/MAMMALIA	Ondatra zibethicus	Actuellement (impacts majeurs)
ARTHROPODA/MALACOSTRACA	Orconectes limosus	Actuellement (impacts mineurs)
ARTHROPODA/MALACOSTRACA	Procambarus clarkii	Actuellement (impacts majeurs)
CHORDATA/REPTILIA	Trachemys scripta	Actuellement (impacts majeurs)
ARTHROPODA/INSECTA	Vespa velutina	Actuellement (impacts majeurs)

GBIF Secretariat (2019). GBIF Backbone Taxonomy. Checklist dataset https://doi.org/10.15468/39omei accessed via GBIF.org on 2020-07-15.

Boîte de texte optionnelle pour fournir d'autres informations

(Ce champ est limité à 2500 caractères)

4.4 - Éléments physiques

4.4.1 - Climat

Indiquer le(s) type(s) de climats prévalants en sélectionnant ci-dessous la (les) région(s) et sous-région(s) climatiques, à l'aide du Système de classification du climat Köppen-Gieger.

Région	Sous-région climatique
C: Climat humide de	Cfc: Maritime côte ouest
moyenne latitude avec des	(Doux sans saison sèche,
hivers doux	été frais)

Si les conditions climatiques changeantes touchent le site, indiquer la nature des changements:

(Ce champ est limité à 1000 caractères)

Des tempêtes hivernales peuvent toucher le site et provoqué des dégâts majeurs. Ce fût le cas en décembre 1999 (tempête Lothar) et février 2010 (tempête Xynthia) où la combinaison de vents violents, leur orientation, de coefficients de marées élevés, de creusements dépressionnaires..., ont entrainé des surcotes et engendré d'importantes submersions marines. Au-delà de leurs effets sur les biens et les personnes, ces épisodes touchent également brutalement les milieux naturels.

4.4.2 - Cadre géomorphologique

a) Élévation minimum au-dessus du niveau de la mer (en mètres)	
a) Élévation maximum au-dessus du niveau	35

b) Emplacement dans le paysage / le bassin hydrographique:

FDR pour le Site n° , Marais poitevin, France	
Bassin hydrologique entier	
Partie supérieure du bassin hydrologique 🗖	
Partie moyenne du bassin hydrologique	
Partie inférieure du bassin hydrologique 🗹	
Plus d'un bassin hydrologique 🗖	
Pas dans un bassin hydrographique	
Côtier ☑	
Veuillez donner le nom du ou des bassins hydrographiques. Si le site se trouve de côtier/marin, indiquer le nom de la mer ou de l'océan. (Ce champ est limité à 1000 caractères)	ans un sous-bassin, indiquer aussi le nom de la plus grande rivière du bassin. Pour un site
voies d'eau.	nt d'une surface de 640 000 hectares. Il est parcouru par un réseau dense de Sèvre niortaise, le Curé et le Lay. Ils alimentent la Baie de l'Aiguillon. Leurs de fleuves, rivières et canaux.
4.4.3 - Sol	
Minéral ☑	
Organique ☑	

Minéral

Organique

Pas d'information disponible

Les types de sols sont-ils sujets aux changements par suite de changements dans les conditions hydrologiques (p. ex., salinité ou Oui

Non

acidification accrues)?

Veuillez fournir d'autres informations sur les sols (optionnel)

(Ce champ est limité à 1000 caractères)

La partie occidentale du site est composée de dépôts sableux à l'origine de la création des dunes, des cordons sableux et des lagunes saumâtres.

La partie centrale du marais avec les polders et les marais desséchés se composent de sols argileux, des « bris » récents ou anciens (argiles d'origine marine, plus ou moins organiques et carbonatées), qui se sont déposés dans le fond des anciens golfes.

Les sols marais mouillés présentent des caractéristiques plus diverses. Ils sont composés de matériaux argileux, d'alluvions ou de matière organique. Ils renferment de grandes quantités d tourbe.

4.4.4 - Régime hydrologique

Permanence de l'eau

Présence?	
Généralement de l'eau	Aucun changement
permanente présente	Addan changement

Source d'eau qui maintient les caractéristiques du site

Présence?	Source d'eau prédominante	
Alimenté par l'eau souterraine	✓	Aucun changement
Alimenté par les précipitations	/	Aucun changement
Alimenté par l'eau de surface	/	Aucun changement

Destination de l'eau

Présence?	
Marin	Aucun changement

Stabilité du régime hydrologique

Présence?	
Niveaux d'eau fluctuants (y compris marée)	Aucun changement

Ajouter tout commentaire sur le régime hydrologique et ses déterminants (s'il y a lieu). Utiliser cette boîte pour expliquer les sites ayant une hydrologie complexe:

(Ce champ est limité à 2000 caractères

Le réseau hydraulique présent dans le site Ramsar est hiérarchisé "primaire, secondaire et tertiaire". Il représente un linéaire de 6 500 km de voies d'eau. 510 ouvrages (dont 137 principaux) servent à gérer les niveaux et l'évacuation des eaux. Ils sont gérés par les syndicats, regroupement de propriétaires, et des regroupements de collectivités (syndicats mixtes, Institution interdépartementale du bassin de al Sèvre niortaise...). La gestion de la ressource en eau est supervisée par l'Établissement Public du Marais Poitevin.

(ECD) Connectivité des eaux de surface et	
des eaux souterraines	
(ECD) Stratification et régime de mélange	

4.4.5 - Régime de sédimentation

The pour ic Site if , marais poitevi	n, France	
Une érosion importante de sédime	nts se produit dans le site \Box	
Une accrétion ou un dépôt important de séc	diments se produit dans le site	
Un transport important de sédiments se p	oroduit dans ou à travers le site	
Le régime de sédimentation est très varia	ble, soit saisonnièrement, soit d'une année à l'autre	
Le régime de s	sédimentation est inconnu \Box	
Donner toute autre information sur les sédime	ents (optionnel):	
(Ce champ est limité à 1000 caractères)		
Les dernières études conduites dar	is le cadre du LIFE Baie sent à marée haute sur le	'un phénomène d'accrétion exceptionnel, rare au niveau mondiale. de l'Aiguillon piloté par le Parc montre une accumulation de sédiments de 1,4cm es pourtour de la baie. Les prés salés qui s'y développent constituent des zones de
(ECD) Turbidité et couleur de l'eau		
(ECD) Lumière - atteignant la zone humide		
(ECD) Température de l'eau		
4.4.6 - pH de l'eau		
	Acide (pH<5,5) □	
E	nviron neutre (pH: 5,5-7,4)	
	Alkaline (pH>7,4) ✓	
	Inconnu 🗆	
Fournir d'autres informations sur le pH (option	nnel):	
(Ce champ est limité à 1000 caractères)	o do milioux aux caractó	ristiques hydrologiques diverses. De la partie maritime où les eaux sont
		présentent des visages très différents.
4.4.7 - Salinité de l'eau		
	Douce (<0,5 g/l) ✓	
Mixohaline(saumá	àtre)/Mixosaline (0.5-30 g/l) ☑	
Eu	haline/Eusaline (30-40 g/l) 🗹	
Hyperh	aline/Hypersaline (>40 g/l)	
	Inconnu 🗖	
Veuillez fournir d'autres informations sur la sa	ılinité (optionnel):	
(Ce champ est limité à 1000 caractères) Du fait de sa partie maritime, le site	précente un gradient de	a policitá tuà a álová
Du lait de sa partie mantine, le site	presente un gradient de	e samme des eleve.
(ECD) Gaz dissous dans l'eau		
(Ce champ est limité à 1000 caractères)		
4.4.8 - Matières nutritives dissoutes d	ou en suspension dans l'o	eau
	Eutrophe 🗹	
	Mésotrophe ☑	
	Oligotrophe	
	Dystrophe	
	Inconnu 🗆	
Veuillez fournir d'autres informations sur les r (Ce champ est limité à 1000 caractères)	natières nutritives dissoutes o	u en suspension (optionnel):
(ECD) Carbone organique dissous		

(ECD) Potentiel redox de l'eau et des sédiments	
(ECD) Conductivité de l'eau	

4.4

.4.9 - Caractéristiques de la région environnante qui pour	rraient affecter le site
Veuillez décrire si, et dans ce cas comment, le paysage et les caractéristiques écologiques de la région environnant le Site Ramsar diffèrent de ceux du site lui-même:	i) essentiellement semblables O ii) significativement différentes @
Si la région environnante diffère du Site Ramsar, indiquer comment: (Cocher to	ites les catégories applicables)
La région environnante présente une urbanisation ou un développement plus important	
La région environnante a une densité de population humaine plus élevée	
Dans la région environnante, il y a une utilisation agricole plus intense	
La région environnante a des types de sols ou des types d'habitats	

significativement différents

Décrire d'autres raisons pour les quelles la région environnante est différente:

(Ce champ est limité à 2000 caractères)

La zone humide du Marais poitevin est peu habitée. Le périmètre du site n'intègre que quelques habitats isolés. Les villes et villages sont installés sur les bordures du site. Seules la ville moyenne de Niort (moins de 60 000 habitants) constitue une concentration urbaine significative.

4.5 - Services écosystémiques

4.5.1 - Services/avantages écosystémiques

Choisir ci-dessous tous les services écosystémiques / avantages pertinents fournis actuellement par le site et indiquer leur importance relative dans la colonne de droite.

Services d'approvisionnement

Services écosystémiques	Exemples	Importance/Étendue/Signification	
Aliments pour les êtres humains	Subsistance pour les humains (p. ex., poissons, mollusques, céréales)	Élevé	
Eau douce	Eau potable pour les humains et/ou le bétail	Moyen	
Eau douce	Eau pour agriculture irriguée	Élevé	
Produits non alimentaires des zones humides	Fourrage pour le bétail	Élevé	
Produits non alimentaires des zones humides	Bois	Moyen	
Produits non alimentaires des zones humides	Autre	Faible	

Services de régulation

Services écosystémiques	Exemples	Importance/Étendue/Signification	
Maintien des régimes hydrologiques	Recharge et évacuation des eaux souterraines	Élevé	
Protection contre l'érosion	Rétention des sols, sédiments et matières nutritives	Moyen	
Maîtrise de la pollution et détoxification	Épuration de l'eau/traitement ou dilution Élevé des déchets		
Régulation du climat	Régulation du climat local/ atténuation des changements	Élevé	
Contrôle biologique des ravageurs et maladies	Soutien aux prédateurs de ravageurs agricoles (p. ex., oiseaux qui se nourrissent de criquets	Moyen	
Prévention des risques	Maîtrise des crues, stockage des eaux de crues	Élevé	
Prévention des risques	Stabilisation des littoraux et des berges de rivières et protection contre les tempêtes	Élevé	

Services culturels

Services écosystémiques	Exemples	Importance/Étendue/Signification	
Loisirs et tourisme	Chasse et pêche récréatives	Élevé	
Loisirs et tourisme	Sports et activités aquatiques	Élevé	
Loisirs et tourisme	Pique-niques, sorties, excursions	Élevé	
Loisirs et tourisme	Observation de la nature et tourisme dans la nature Élevé		
Spirituels et d'inspiration	Patrimoine culturel (historique et archéologique)	Élevé	
Spirituels et d'inspiration	Valeurs esthétiques et d'appartenance	Moyen	
Scientifiques et pédagogiques	Site de suivi à long terme Élevé		
Scientifiques et pédagogiques	Activités et possibilités pédagogiques	Moyen	

Services d'appui

Services écosystémiques	Exemples	Importance/Étendue/Importance	
Biodiversité	Soutient une diversité de formes de vie, notamment des plantes, des animaux et des microorganismes, les gènes qu'ils contiennent et les écosystèmes dont ils font partie	Élevé	
Formation des sols	Rétention des sédiments	Moyen	
Formation des sols	Accumulation de matières organiques	Élevé	
Cycle des matières nutritives	Stockage, recyclage, traitement et acquisition de matières nutritives	Moyen	
Pollinisation	Soutien pour les pollinisateurs	Moyen	

R	oîta	da	tayta	ontion	مالم	nour	fournir	d'autres	inforn	ations

Zono do totalo opacimieno podribatimi a dadese información	
(Ce champ est limité à 2500 caractères)	
Autre(s) service(s) écosystémique(s) non inclus ci-dessus:	
(Ce champ est limité à 2000 caractères)	

Faire une estimation brute du nombre approximatif de personnes (faire la distinction entre résidents et visiteurs si possible) qui bénéficient directement des services écologiques fournis par ce site (estimer au moins dand des ordres de grandeur: 10s, 100s, 100os, 10 000s etc.):

Dans le site: 1 400 000

En dehors du site: 1 600 000

Des études ou des évaluations ont-elles été faites de la valorisation économique des services écosystémiques fournis par ce Site Oui

Ramsar?

Lorsque des études économiques ou des évaluations de la valorisation économique ont été entreprises dans le site, il serait utile d'indiquer comment trouver les résultats de ces études (p. ex., liens vers des sites web, citations dans la littérature publiée):

(Ce champ est limité à 2500 caractères)

Le nombre de 1 600 000 personnes correspond au nombre de visiteurs qui viennent dans le Marais poitevin. Il provient des études sur la fréquentation touristiques et englobe la fréquentation littorale (plages...) et du Grand site de France...

4.5.2 - Valeurs culturelles et sociales

Le site est-il considéré important au plan international parce qu'il contient, outre des valeurs écologiques pertinentes, des exemples de valeurs culturelles importantes, matérielles ou non matérielles, liées à son origine, sa conservation et/ou son fonctionnement écologique? Si tel est le cas, décrire cette importance dans l'une au moins des quatre catégories suivantes. Ne pas énumérer ici des valeurs issues de l'exploitation non durable ou qui provoquent des changements écologiques préjudiciables.

i) le site fournit un modèle pour l'utilisation rationnelle des zones humides, démontrant l'application de connaissances et de méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation qui maintiennent les caractéristiques écologiques de la zone humide

Description, s'il y a lieu

(Ce champ est limité à 2500 caractères)

La richesse du patrimoine naturel du Marais poitevin repose sur ses caractéristiques physiques et sur le fruit des aménagements successifs. La mise en valeur de la zone humide s'est traduite par la formation d'une mosaïque de milieux et de paysages support d'une biodiversité remarquable.

Si l'évolution des modalités d'exploitation agricole au cours du vingtième siècle a provoqué un recul de la surface des habitats naturels, celle des prairies naturelles en particulier, la stratégie mise en place depuis 20 ans poursuit l'objectif de restaurer la biodiversité. La politique engagée sous l'égide de l'État est en cela particulièrement remarquable. En s'appuyant sur les acteurs et les gestionnaires du territoire, dans le respect des pratiques et des responsabilités héritées des aménagements historiques, le territoire s'est organisé pour préserver le Marais poitevin.

ii) le site a des traditions culturelles exceptionnelles ou des vestiges d'anciennes civilisations qui ont influencé les caractéristiques écologiques de la zone humide

Description, s'il y a lieu

(Ce champ est limité à 2500 caractères)

Le visage actuel du Marais poitevin est l'héritage de siècles d'aménagement. Il constitue un système hydraulique très particulier de par son fonctionnement et son ampleur. 1 500 km de digues ont été construites pour se protéger des eaux salées de l'océan et des eaux douces du bassin versant. 8 200 km de voies d'eau parcourent le Marais. Une multitude d'ouvrages hydrauliques ont été installés pour évacuer les eaux à la mer tout en protégeant le Marais de ses assauts et pour gérer l'eau à l'intérieur de la zone humide.

Ce système complexe est le support des milieux qui s'y sont installés.

iii) les caractéristiques écologiques de la zone humide dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les peuples autochtones

Description, s'il y a lieu

(Ce champ est limité à 2500 caractères)

Le Marais poitevin est une zone humide aménagée. Hormis sa partie maritime, chaque hectare du Marais a été l'objet des travaux d'aménagement. Chaque hectare a été en son temps valorisé par l'agriculture, qu'il soit cultivé ou en prairie, destiné à la production de bois d'œuvre ou de chauffage, à la production de sel, à la pisciculture...

Plus que dans toute autre zone humide, le destin des milieux et la biodiversité est le fruit de l'interaction entre l'homme et son milieu.

sont présentes et leur existence	rtinentes telles que des sites sacrés est étroitement liée au maintien des ques écologiques de la zone humide		
Description, s'il y a lieu			
(Ce champ est limité à 2500 caractères)			

4.6 - Processus écologiques

Cette section ne doit pas être remplie dans le cadre d'une FDR standard mais elle figure ici par souci de complétude, dans le contexte de la présentation convenue pour une description des caractéristiques écologiques (DCE) "complète" décrite dans la Résolution X.15

(ECD) Production primaire	
(500)	
(ECD) Cycle des matières nutritives	
(EQD)	
(ECD) Cycle du carbone	
(500)	
(ECD) Productivité animale de reproduction	
(500)	
(ECD) Productivité de la végétation,	
pollination, processus de régénération,	
succession, rôle des feux, etc.	
odooodon, role des leax, etc.	
(ECD) Interactions notables entre espèces, y	
compris pâturage, prédation, concurrence,	
maladies et agents pathogènes	
(ECD) Aspects notables concernant la	
dispersion des plantes et des animaux	
(ECD) A	
(ECD) Aspects notables concernant la	
migration '	
(FCD) -	
(ECD) Pressions et tendances concernant	
tout ce qui précède et/ou concernant	
l'intégrité écosystémique	

5 - Comment est géré le site? (Conservation et gestion)

5.1 - Régime foncier et responsabilités (Administrateurs)

5.1.1 - Régime foncier/propriété

Propriété publique

Catégorie	Dans le Site Ramsar	Dans la zone environnante
Domaine public (non précisé)	>	✓
Autorité locale, municipalité, (sous)-district, etc.	2	2
Autre propriété publique	2	✓

Propriété privée

r repriete privee					
Catégorie	Dans le Site Ramsar	Dans la zone environnante			
Fondation/ organisation non gouvernementale/ fonds	2	2			
Autres types de propriétaire(s) privé(s)/ individuel(s)	2	2			

Autre

Catégorie	Dans le Site Ramsar	Dans la zone environnante
Propriétés communes/ droits coutumiers	✓	

Fournir d'autres informations sur le régime foncier / régime de proprité (optionnel):

(Ce champ est limité à 1000 caractères)

La propriété privée domine dans le Marais poitevin. Les parcelles appartiennent à de multiples propriétaires. Elles s'échangent au gré des cessations d'activité quand les exploitants sont propriétaires des surfaces qu'ils exploitent.

La politique de préservation et de reconquête de la biodiversité mise en œuvre ces dernières années s'accompagne d'une démarche d'acquisition foncière à des fins conservatoires supervisée par l'Établissement public. De l'ordre de 2 500 ha ont été acquis (boisements, prairies, roselières, mégaphorbiaies...) par divers acteurs du territoire comme le Conservatoire du Littoral, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, les Conservatoires d'Espaces Naturels, les Départements... Parmi ces 2 000 ha, 63% sont en prairie. S'y ajoutent 2 200 hectares de prairies communales, hérités de l'histoire du Marais, également gérés en pâturage.

5.1.2 - Organe de gestion

Indiquer le bureau local / les bureaux locaux	Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin
de toute agence ou organisation	
responsable de la gestion du site:	
(Ce champ est limité à 1000 caractères)	
Donner le nom et/ou le poste de la	
personne ou des personnes	
responsable(s) de la zone humide:	
Adresse postale:	2 rue de l'Eglise, 79510 Coulon
(Ce champ est limité à 1000 caractères)	
Adresse de courriel:	correspondance@parc-marais-poitevin.fr

5.2 - Menaces aux caractéristiques écologiques et réponses (gestion)

5.2.1 - Facteurs (actuels ou probables) touchant défavorablement les caractéristiques écologiques du site

Établissements humains (non agricoles)

Etablissements numains (non agricoles)						
Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Dans la zone environnante		
Logement et zones urbaines	Impact moyen		/	⊘		
Tourisme et zones de	Impact moyen		✓	 ✓		

Régulation de l'eau

Regulation de l'eau					
Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Dans la zone environnante	
Drainage	Impact élevé		✓	✓	
Extraction d'eau	Impact moyen		✓	✓	

Agriculture et aquaculture

Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Dans la zone environnante
Cultures annuelles et pérennes non ligneuses		Impact moyen	/	⊘
Élevage d'animaux et pâturage		Faible impact	√	✓
Aquaculture marine et d'eau douce		Faible impact	2	2

Production d'énergie et mines

Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Dans la zone environnante
Énergie renouvelable	Faible impact		✓	₽

Corridors de transport et de service

Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Dans la zone environnante
Routes et voies ferrées	Faible impact	Impact moyen	✓	✓

Utilisation des ressources biologiques

Ounsaudit des ressources bie	o tili sationi des ressources biologiques				
Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Dans la zone environnante	
Chasse et prélèvement d'animaux terrestres	Impact élevé		2	✓	
Pêche et prélèvement de ressources aquatiques	Faible impact		✓	✓	
Exploitation et prélèvement du bois	impact inconnu		₽	2	

Intrusions et perturbations anthropiques

	Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Dans la zone environnante
	Activités de loisirs et de tourisme	Impact élevé		2	✓

Modifications au système naturel

woullications at systeme naturer					
Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Dans la zone environnante	
Barrages et utilisation/gestion de l'eau		impact inconnu		✓	
Défrichement/changement d'affectation des sols	Faible impact		2	⊘	

Gènes et espèces envahissants et problématiques

Genes et especes envanissants et problematiques						
Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Dans la zone environnante		
Espèces exotiques/ non indigènes envahissantes	Impact moyen		✓	₽		

Pollution

Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Dans la zone environnante
Effluents agricoles et forestiers	Faible impact		✓	✓

Phénomènes géologiques

Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Dans la zone environnante
<aucune disponible="" donnée=""></aucune>				

Changements climatiques et phénomènes météorologiques extrêmes

Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Dans la zone environnante
Déplacement et modification de l'habitat		Impact moyen	₽	✓
Tempêtes et crues	Impact élevé	Impact élevé	V	✓

(Ce	chamo	est limité	à	3000	caractères)
(CE	unamp	COL IIIIIIC	а	3000	caracteres)

5.2.2 - Statut légal de conservation

Veuillez énumérer tout autre état de conservation pertinent, aux niveaux mondial, régional ou national et préciser les limites des relations avec le Site Ramsar:

Inscriptions juridiques mondiales

Type d'inscription Nom de la région Information en ligne url Recouvrement avec le Site Ramsar
<a href

Inscriptions juridiques régionales (internationales)

Type d'inscription	Nom de la région	Information en ligne url	Recouvrement avec le Site Ramsar
UE Natura 2000	Le Marais poitevin		entièrement

Inscriptions nationales légales

Type d'inscription	Nom de la région	Information en ligne url	Recouvrement avec le Site Ramsar
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	APPB de la pointe de l'Aiguillon		entièrement
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	APPB de la tourbière du Bourdet		entièrement
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	APPB des coteaux calcaires de Chaillé les Marais		entièrement
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	APPB des marais doux Charentais		entièrement
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	APPB des terrées du Pain Béni		entièrement
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	APPB du Fief Bodin		entièrement
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	APPB du Marais Mouillé de la Venise Verte		entièrement
Réserve Biologique Dirigée (RBD), Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS), Réserve de Chasse Maritime (RCM)	Pointe d'Arçay		entièrement
Réserve naturelle nationale	RNN de la lagune de la Belle Henriette		entièrement
Réserve naturelle nationale	RNN de Saint Denis du Payré		entièrement
Réserve naturelle nationale	RNNs de la baie de l'Aiguillon (17 et 85)		entièrement
Réserve naturelle régionale	RNR de la ferme de Choisy		entièrement
Réserve naturelle régionale	RNR du marais communal du Poiré sur Velluire		entièrement
Réserve naturelle régionale	RNR du marais de la Vacherie		entièrement

Désignations non statutaires

Type d'inscription Nom de la région Information en ligne url Recouvrement avec le Site Ramsar <aucune donnée disponible>

5.2.3 - Catégories d'aires protégées UICN (2008)

	la Réserve naturelle intégrale	ш
b Zone de nature sauvage: aire protég	jée gérée principalement pour la	
	protection de la nature sauvage	_

Il Parc national: aire protégée gérée principalement pour la protection des écosystèmes et les loisirs

Ill Monument naturel: aire protégée gérée principalement pour la conservation de caractéristiques naturelles spécifiques

IV Zone de gestion des habitats/espèces: aire protégée gérée principalement pour la conservation dans le cadre d'une intervention de destion

V Paysage terrestre/marin protégé: aire protégée gérée principalement
pour la conservation du paysage terrestre/marin et les loisirs

VI Aire protégée de ressource gérée: aire protégée gérée principalement pour l'utilisation durable des écosystèmes naturels

5.2.4 - Mesures de conservation clés

Protection juridique

Mesures	état		
Protection juridique	Appliquées		

Habitat

Mesures	état
Initiatives/contrôles de la gestion des bassins versants	Appliquées
Amélioration de la qualité de l'eau	Appliquées
Gestion/restauration hydrologique	Appliquées
Corridors/passages pour la faune	Appliquées
Replantation de la végétation	Appliquées
Contrôles du changement d'affectation des terres	Appliquées

Espèces

200000			
Mesures	état		
Contrôle des plantes exotiques envahissantes	Appliquées		
Contrôle d'animaux exotiques envahissants	Appliquées		
Programmes de gestion d'espèces menacées/rares	Partiellement appliquées		

Activités anthropiques

Activites antinopiques		
Mesures	état	
Activités de communication, éducation, sensibilisation et participation	Appliquées	
Gestion du prélèvement/de l'exploitation de l'eau	Appliquées	
Contrôles du prélèvement/ application des mesures de lutte contre le braconnage	Appliquées	
Recherche	Appliquées	

Autre

(Ce champ est limité à 3000 caractères)

Les actions de restauration et les suivis, engagés par les acteurs du territoire, s'intègrent directement ou partiellement dans certains plans de gestion nationaux (Barge à queue noire, Courlis cendré et Anguille européenne) et Plans Nationaux d'espèces (Loutre d'Europe, Vison d'Europe, Chauve souris, Phragmite aquatique, Papillons, Odonates, etc).

5.2.5 - Plan de gestion

Donner un lien vers le plan spécifique au site ou tout autre plan de gestion applicable s'il est disponible via l'Internet ou le télécharger dans la section "Matériel additionnel":

(Ce champ est limité à 500 caractères)

Le document d'objectifs du site Natura 2000 Marais poitevin constitue le plan de gestion du site Ramsar. La phase de révision est aboutie. Le projet de docob a été soumis à avis du Conseil scientifique régional de la protection de la nature de Nouvelle Aquitaine en février 2022 et validé en comité de pilotage en mars avant d'être transmis aux services de l'Etat courant mai. L'arrêté préfectoral portant approbation du docob sera pris par le Préfet de Nouvelle Aquitaine au cours de l'automne 2022.

Si le site est un site transfrontière officiel comme indiqué dans la section Admin. et limites > Localisation du site, y a-t-il des processus de planification de la gestion communs avec une autre Partie contractante?

Indiquer si un centre Ramsar, un autre centre pédagogique ou d'accueil des visiteurs, ou un programme d'éducation ou pour les visiteurs, est associé au site:

(Ce champ est limité à 1000 caractères)

Le Parc naturel régional du Marais poitevin met en œuvre des actions de sensibilisation et d'éducation de ses habitants et plus particulièrement auprès des scolaires du marais et des villes portes par le biais d'appels à projet en Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

Plusieurs centres d'interprétation existent sur le territoire : pôle nature de Taugon, Maison du Marais poitevin, la Maison du maître de digues, Maison de la Baie de l'Aiguillon, pôle nature des espaces protégés de Saint Denis Du Payré, ou la réserve biologique départementale de Nalliers-Mouzeuil. Chaque site partagera l'engagement Ramsar avec son public. La Maison du Marais poitevin, situé à Coulon, sera plus particulièrement identifiée comme le centre Ramsar.

URL de la page web liée au site (le cas échéant):

Y a-t-il un plan de restauration spécifique au site? Oui, il y a un plan

Le plan a-t-il été mis en œuvre? Oui

Non O

Le plan de restauration couvre: Tout le Site Ramsar

Le plan est-il actuellement revu et mis à jour? Oui O Non

Lorsque la restauration est entreprise pour atténuer ou répondre à une menace ou à des menaces identifiée(s) dans cette FDR, indiquez-la/les:

(Ce champ est limité à 1000 caractères)

Il s'agit du Plan d'action du Marais poitevin qui engage l'Etat et les collectivités à préserver et restaurer la zone humide. En outre, la charte de PNR constitue également une feuille de route qui engage l'ensemble des acteurs du territoire à préserver le Marais poitevin.

Autre information		
(Ce champ est limité à 2500 caractères)		

5.2.7 - Suivi mis en œuvre ou proposé

Suivi	état
Communautés végétales	Appliqué
Espèces végétales	Appliqué
Communautés animales	Appliqué
Espèces animales (veuillez préciser)	Appliqué
Oiseaux	Appliqué
Qualité de l'eau	Appliqué
Suivi du régime hydrologique	Appliqué

Indiquer d'autres activités de suivi:

(Ce champ est limité à 3000 caractères)

Le territoire du Marais poitevin s'est doté, depuis 2004, d'un Observatoire du patrimoine naturel (OPN). Il émane des discussions entre les années 2000 à 2003 lors de l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 et du collège des gestionnaires du Marais Poitevin. La volonté de l'Observatoire est de mesurer l'état de conservation des espèces et des habitats. Le suivi de tels indicateurs permet d'orienter les mesures de gestion et de conservation favorables à la biodiversité, notamment celle des Directives Oiseaux et Habitats. Cet observatoire, animé par le PNR Marais poitevin en partenariat avec l'Etablissement public du Marais poitevin, repose sur un réseau d'acteurs et contribuera à l'évaluation du site Ramsar.

Cela passe par deux grands objectifs :

- Connaître et suivre la composition et la répartition des espèces et des habitats
- Partager et restituer l'information auprès des acteurs du territoire

Les engagements de l'Observatoire du Patrimoine Naturel sont donc de :

- Fédérer et coordonner des inventaires naturalistes à renforcer à l'échelle du Marais poitevin dans les objectifs définis ;
- Rassembler et animer un réseau d'acteurs ;
- Produire et diffuser des outils d'information.

L'observatoire du patrimoine naturel s'articule autour de 7 pôles thématiques (Flore – Habitats, Amphibiens – Reptiles, Mammifères, Avifaune, Entomofaune, Poisson et Espèces Exotiques Envahissantes). Ils sont animés par les acteurs locaux. Les responsables des pôles fédèrent les organismes qui ont souhaité s'impliquer dans l'observatoire (signature d'une charte). Ils définissent, ensemble, les inventaires à réaliser pour étudier l'évolution des espèces sur le Marais poitevin.

L'observatoire suit une vingtaine d'indicateurs (espèces ou habitats) à l'échelle de la zone humide, ainsi que la plaine et le bocage de bordure. Sa mise en œuvre repose sur la volonté des membres d'engager des suivis communs, et sur l'obtention des financements publics. Exemples d'inventaires : Enquête limicoles nicheurs, Guifette noire, Limicoles et Anatidés hivernants et migrateurs, suivi des cortèges

d'Odonates et d'Amphibiens, cartographie des habitats, programme Vigie chiro, suivi de la Loutre d'Europe, etc.

Véritable outil de suivi de l'évolution de la biodiversité, les résultats sont valorisés par différents moyens: site internet http://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/, édition de rapports, articles, conférences, etc. La plaquette présentant l'OPN et les principaux suivis est jointe à ce dossier de candidature et téléchargeable : http://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/lMG/pdf/OPN Marais poitevin - WEB.pdf

6 - Document additionnel

6.1 - Rapports et documents additionnels

6.1.1 - Références bibliographiques

(Ce champ est limité à 3000 caractères)

- Gaudard C., Quaintenne G., Dupuy J. (2018) Comptage des Oiseaux d'eau à la mi-janvier en France. Résultats 2018 du comptage Wetlands International. LPO BirdLife France - Service Connaissance, Wetlands International, Ministère de la Transition écologique et solidaire. pp. 24, et Annexes pp. 104, Rochefort.
- Mahéo R. (coord.), 2017. Limicoles séjournant en France (littoral). Janvier 2017. Wetlands International, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 54 pages.
- Gaudard C., Quaintenne G., Deceuninck B., Ward A., Dronneau Ch. & Dalloyau S. 2017. Synthèse des dénombrements d'anatidés et de foulques hivernant en France à la mi-janvier 2016. Wetlands International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Rochefort (France), 95 pages.
- Deceuninck B., Quaintenne G., Ward A., Dronneau Ch. & Dalloyau S. 2016. Synthèse des dénombrements d'anatidés et de foulques hivernant en France à la mi-janvier 2015. Wetlands International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Rochefort (France), 52 pages.
- Gaudard C., Quaintenne G., Ward A., Dronneau Ch., Dalloyau S., J.Dupuy 2018. Synthèse des dénombrements d'anatidés, de foulques et de limicoles hivernant en France à la mi-janvier 2017. Wetlands International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Rochefort (France), 178 pages.
- Joyeux E., Gourraud L., Gueret J-P. & Texier A. Octobre 2010. Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais Poitevin, Novembre 2011. Parc Interrégional du Marais poitevin, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 101 pages.
- Joyeux E. 2014. Anatidés, limicoles hivernants et migrateurs en Marais poitevin, Bilan des comptages effectués en 2014, Parc Naturel Régional du Marais poitevin, Etablissement public du Marais poitevin, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Réserve Naturelle de la Baie de l'Aiguillon, 44 pages.
- Sites internets consultés :
- http://uicn.fr/liste-rouge-france/
- http://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/
- https://inpn.mnhn.fr/accueil/index

6.1.2 - Rapports et documents additionnels

i. listes taxonomiques d'espèces de plantes et d'animaux présents dans le site (voir section 4.3)



ii. une Description détaillée des caractéristiques écologiques (DCE) (dans un format national)



iii. une description du site dans l'inventaire national ou régional des zones humides

iv. rapports relevant de l'article 3.2

v. plan de gestion du site

FR mgt220921 1.pdf

FR mgt220921.pdf vi. autre littérature publiée

FR_lit190627.pdf

FR_lit190627_1.pdf

FR lit190627 2.pdf

FR lit190627 3.pdf

FR lit190627 4.pdf

FR lit190627 5.pdf

FR_lit190627_6.pdf

FR lit190627 7.pdf FR lit190627 8.pdf

FR lit190627 9.pdf

FR_lit190627_10.pdf

FR lit190627 11.pdf

FR lit190627 12.pdf

FR lit190709.pdf

FR lit191004.pdf

FR_lit220921.pdf

Noter que tout document publié ici sera rendu public.

6.1.3 - Photographie(s) du site

Fournir au moins une photographie du site:



Méandres de la Sèvre niortaise (PNR Marais poitevin, 2006)



Prairie de Champagné les marais (*PNR Marais poitevin, 2006*)



Prairies inondées (PNR Marais poitevin, 2006)



Promenade en barque dans le marais mouillé (PNR Marais poitevin, 2008)



Marais mouillé (PNR Marais poitevin, 2006)



Animation auprès d'enfants (PNR Marais poitevin, 2007)



Char à voile sur une plage vendéenne (*PNR Marais poitevin*, 2015)



Les Cinq Abbés (PNR Marais poitevin, 2014)



Embarcadère au village de Maillezais (*PNR Marais poitevin*, 2015)



Marais mouillé (PNR Marais poitevin, 2006)



Pointe de l'Aiguillon (PNR Marais poitevin, 2006)



Prairies inondées (PNR Marais poitevin, 2006)



Lagune de la Belle Henriette (*PNR Marais poitevin*, 2006)



Milieu bocager (PNR Marais poitevin, 2006)



Estuaire de la Sèvre niortaise (*PNR Marais poitevin, 2006*)



Pointe d'Arçay (PNR Marais poitevin, 2006)



Hibou des marais (PNR Marais poitevin, 2015)

6.1.4 - Lettre d'inscription et données correspondantes

Lettre d'inscription

Date d'inscription 2020-01-01